Ville de GUJAN-MESTRAS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX, Député-Maire.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2006

PRESENTS : Madame Marie-Hélène DES ESGAULX , Député-Maire

Jacques CHAUVET - Daniel TROUVÉ – Jean Claude BOUTAIN - Michèle RAYNAUD - Jean-Pierre VAN LERBERGHE – Gilbert BARRUÉ – Jean-Claude PÉDEMAY - André CASTANDET - Daniel DIJON, Adjoints

Elyane OBIS - Alain VAROQUEAUX - David DELIGEY - Sylvie POIRIER - Jean-Marc DESJARDIN - André MOUSTIÉ - Michèle BOURGOIN - Anne-Marie CAMPET - Jacqueline LEGRAND – Jacqueline REBOUL - Thomas JUSTIN – Annie DUROUX - Nicole NUGEYRE – Patricia CASTILLO – Jérôme BURGUIERE – Isabelle DERAVIN – Luc VOISIN – Sylviane STOME – Marie-Claude DEGRAVE– Elisabeth SANDILLON-REZER – Vahid HAJEB, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

- Evelyne DONZEAUD donne procuration à Jacqueline LEGRAND.

ABSENTS :

- Marc DRUART.

Madame Patricia CASTILLO a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Protocole d'accord Ville de Gujan-Mestras/SCI CLUA SARL SABLES D'ARGENT (PJ).
- Demande d'autorisation d'exploitation de machines à sous par la Société du Casino du Lac de la Magdeleine.
- Constitution de l'EPIC de tourisme : approbation des statuts – approbation de la composition du Comité de Direction et modalités de désignation de ses membres (PJ).
- Désignation des Représentants du Conseil Municipal au comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme.
- Autorisation de mise à disposition de la COBAS de biens immeubles constituant l'école maternelle Chante Cigale (PJ).
- Charte d'Objectifs A660 : observations et propositions (PJ).
- Motion présentée au conseil municipal du 18 septembre 2006 relative à la situation de crise des ostréiculteurs Gujanais.

TRAVAUX ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Convention de mise à disposition de la parcelle DB N°160 au profit de la COBAS pour la construction d'une déchetterie (PJ).
- Classement de la Route des Sports, de la Route du Lac de la Magdeleine et de la contre-allée entre la Route des Lacs et la limite de La Teste de Buch , longeant l'A660, dans le domaine public communal (PJ).
- Extension du Musée Ostréicole Avenant N°1 de transf ert – Lot N°3 Etanchéité (PJ).
- Informatisation de la Gestion du Service aux Familles de la Gironde pour la création de la Maison de l'Enfance et d'aires de jeux.
- Aide à l'investissement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour la création de la Maison de l'Enfance et d'aires de jeux.
- Signature d'un accord-cadre pour un plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine et d'une Convention avec le Centre régional du SUDOC (Système Universitaire de Documentation) et l'Agence Régionale pour le Livre et l'Écrit (PJ).

PERSONNEL

- Rémunération des enseignants chargés de l'étude surveillé en primaire.
- Tableau des effectifs.

FINANCES

- Transfert de la garantie d'emprunt accordée à l'ADPEIBA (Association de Protection de l'Enfance Inadaptée du Bassin d'Arcachon) à l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes handicapées mentales).

INFORMATIONS

Je vais commencer par les informations du Maire et d'abord je voudrais vous dire que j'ai reçu le 11 Septembre une lettre du Préfet m'indiquant qu'il avait bien reçu la délibération du conseil municipal sollicitant l'honorariat en faveur de Michel BÉZIAN ancien Maire de la commune et c'est avec plaisir qu'il m'adresse ampliation de son arrêté du 11 Septembre 2006 attribuant cette distinction à Michel BÉZIAN. Nous sommes très heureux. Je dois vous avouer qu'on avait déjà anticipé un petit peu puisque toutes les invitations de la commune partent déjà avec la puissance invitante du Maire Honoraire Michel BÉZIAN.

Je voudrais ensuite vous faire un point sur les travaux. Les travaux sont dans leur dernière phase. Je vais demander à Daniel DIJON de nous en dire quelques mots. Je vais dire pour le procès verbal que Jérôme BURGUIERE est arrivé, Madame REZER-SANDILLON aussi. Il n'y a pas de procuration Monsieur BURGUIERE particulière pour Monsieur DRUART. Il est considéré comme excusé.

Donc nous faisons ce point sur les travaux et tout d'abord la maison de l'huître. Cher Daniel, tu peux nous en dire quelques mots.

DANIEL DIJON :

Oui. Tout simplement, mes chers collègues, quelques retards dus à la période du mois d'août où les entreprises ne se sont pas rendues. Sans quoi d'ici une quinzaine de jours, je pense que s'il ne s'agit plus que de petits détails ; tout sera totalement terminé et la partie de l'extension sera ouverte au public.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Les travaux de la Hume. Monsieur Vahid HAJEB est arrivé, je dis ça pour le compte rendu. Sur les travaux de la Hume, je voudrais dire tout simplement qu'ils ont repris aujourd'hui. On continue les trottoirs du côté de la poste, on installe les ronds points définitifs, les lampadaires etc. Je pense qu'il y en a encore pour 1 mois, 1mois et demi de travaux qui sont je crois à la satisfaction générale de nos administrés d'abord sur le plan esthétique bien évidemment, le fait d'avoir enterré les réseaux a changé complètement ce centre historique qu'est la Hume et puis il faut dire aussi que la fluidité du trafic a été extrêmement importante cet été, très remarquée. Vraiment ces ronds-points sont à la satisfaction générale.

Sur la médiathèque, le chantier suit son cours correctement, le bâtiment devrait nous être livré le 31 Octobre et ensuite commencera l'installation du mobilier destiné à recevoir le fonds de livres et de CD. Nous sommes sur une inauguration qui doit se faire au mois de Janvier 2007, le 20 Janvier de mémoire.

Maison de l'enfance et de la famille. Là on a un peu de retard, chers amis, qui est à déplorer suite aux problèmes financiers de l'entreprise chargée de la charpente qui est en redressement judiciaire. Les services m'ont informée qu'ils avaient reçu un certain nombre de plans et de documents attestant que les travaux redémarreront dès la fin du mois d'Octobre. Cela veut dire, grosso modo, que là on prend deux mois de retard, le redressement judiciaire d'une entreprise s'impose à nous bien évidemment

Aire des gens du voyage. Le chantier a démarré et évolue très correctement. A ce propos, je tenais à informer que la loi n°2006-872 du 13 Juillet 2006 qui a été publiée au Journal Officiel du 16 juillet 2006 précise que sont assimilés aux logements sociaux mentionnés aux 3ème et 5ème de l'article L.351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation : « les aires permanentes d'accueil des gens du voyage mentionnées au premier alinéa du II de l'article 1er de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ». Les 26 places d'accueil que nous sommes en train de construire seront donc comptabilisées.

De plus, je dois vous préciser que toutes les dépenses restant à la charge de la Ville sur ce dossier seront déductibles de nos pénalités au titre de la loi SRU.

En ce qui concerne la voirie, depuis le lundi 11, les travaux de réfection de la première tranche de l'allée de Cazaux ont démarré. Et, depuis ce matin, c'est le tour de la deuxième tranche de l'allée de Malpont. Nous avons fait avec tous les riverains des réunions de concertation sur le démarrage de ces travaux.

J'ai reçu la semaine dernière l'information de Monsieur Jean Marie Aubeterre qui est chef du service des grands travaux de la DDE qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres relative à l'attribution du marché de réalisation de la mise à 2 fois 2 voies de l'A660 entre le Teich et le giratoire de Césarée, il a été retenu l'entreprise la mieux disante qui ne prévoit pas d'utiliser l'emprunt de terre à proximité du Lac de la Magdeleine et qu'elle fournira elle même les matériaux nécessaires au chantier. Donc pas de creusement d'un nouveau lac et nous savons que cette question avait fait débat et avait inquiété. Du reste, nous pensions qu'on n'aurait pas besoin des remblais issus du Lac de la Magdeleine. Pour que le dossier avance, il fallait impérativement qu'il y ait cette pièce administrative de carrière, de dire que le problème était réglé. On a joué cette carte là, on a eu raison parce qu'aujourd'hui le dossier avance dans de telles conditions que je peux vous dire que les travaux vont continuer, ce que je dis depuis un certain temps, vont bien débuter fin Octobre début Novembre maximum en commençant au rond-point de Césarée vers le Teich. Le doublement de la voie, les travaux vont se faire et donc sans hypothéquer quoique ce soit vis-à-vis du Lac de la Magdeleine ce qui est une excellente chose j'en conviens.

Enfin, EDF mettra et ça c'est important aussi d'ici la fin de cette semaine un nouveau transformateur à côté de la Poste qui résoudra durablement les problèmes de sur-

tension dans tout le quartier de Mestras. On a 3 850 foyers de particuliers concernés et je voudrais saluer l'effort d'intégration. Ce transformateur est remarquable parce que je ne savais même pas qu'il y avait un transformateur. C'est ce petit local tout à fait bien traité à côté de la Poste et on ne dirait absolument pas un transformateur. Je trouve ça extraordinaire. C'était une demande de Michel BÉZIAN qui, à l'époque, avait vraiment souhaité cette intégration dans le site. Aujourd'hui, nous en bénéficions et vous aurez mercredi une grue énorme qui va être sur le secteur et la rue René Fourgs sera fermée parce que c'est avec cette grue qu'on va installer dans ce local, alors ne me demandez pas quoi techniquement, mais enfin c'est de nature à bien assurer la desserte de la puissance en 220 KW/H, c'est ça Jacques, Volts plutôt de manière à bien assurer la desserte pour tout Mestras, pour le Lycée des Métiers de la Mer, les ports de Gujan et Chante Cigale. C'est énorme. C'est pratiquement la moitié me dit-on par rapport à notre Ville. Il y avait des problèmes jusqu'à maintenant parce qu'en fait techniquement on est un peu au milieu de deux transformateurs. L'un est à Biganos, l'autre est au niveau de la Teste, au niveau de l'usine d'incinération et donc Mestras était au milieu et mal desservi. Il y a vraiment techniquement une amélioration énorme et c'est très important à mes yeux bien évidemment dans tout ce secteur de Mestras.

Depuis le 15 septembre, comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale, nous avons mis en place notre A.M.I. (Atelier Mobile d'Intervention). Tous les Gujanais qui le souhaitent peuvent signaler les problèmes du quotidien au 05.57.52.57.77. Un technicien les contactera dans un délai très court et évaluera la suite qui peut être donnée à leur demande. Alors ça peut être, bien évidemment il n'y a pas d'exhaustif, sur la voirie, un problème de trottoirs, un problème de trou, un problème de lampe. Tous les problèmes sur le domaine public, dès l'instant qu'ils sont signalés par un Gujanais, non pas par une association. Les associations ont un traitement différent par rapport à tout cela mais dès qu'il s'agit d'un citoyen, d'un de nos habitants, ce système est mis en place avec tout un processus. Donc l'Atelier Mobile d'Intervention et, personnellement, le Maire entend être au courant de toutes ces demandes et suivra bien évidemment tout comme dans le cadre de l'opération « votre Maire en direct » l'opération jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'on puisse dire vraiment à l'administré que sa demande a été satisfaite
Je vais demander à Jean-Pierre Van Lerberghe de nous faire un point sur la rentrée scolaire.

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

Merci Madame le Maire. Cette rentrée 2006/2007 s'est déroulée dans le primaire pour 1 698 élèves, à savoir 1 472 dans le public et 226 dans le privé. Je vais vous donner quelques chiffres qui concernent les maternelles dans le public. Pour la maternelle Jules Ferry : 150-élèves Paul Pouget : 186-Chante Cigale :195. Ce qui fait un total de 531 élèves. Dans le primaire public Jules Ferry : 279 – Gambetta : 221 plus 10 de la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire pour enfants handicapés) Pasteur : 183 élèves - Jean de la Fontaine : 248 ce qui fait un total de 941. En ce qui concerne l'école Sainte Marie, l'école privée, la maternelle reçoit 97 élèves et le primaire 129. Donc cette rentrée s'est traduite par d'abord la création d'une 11ème classe à l'École Primaire Jules Ferry. Cette création se fera dans l'école à la place de la salle d'arts plastiques qui auparavant était une salle d'enseignement. C'est

pourquoi nous mettons en place actuellement deux classes mobiles dont une pour cette salle d'arts plastiques qui a été déplacée et une autre pour la garderie scolaire puisque nous avons un nombre de plus en plus important d'élèves qui fréquentent la garderie. Ces deux classes mobiles seront installées sont en train d'être installées dans l'espace clos qui est de l'autre côté de l'allée des Pivoines, en face de l'École Primaire Jules Ferry en même temps qu'il y a attenant des toilettes pour garçons, filles et handicapés.
Cette rentrée s'est traduite malheureusement par la suppression de la 6ème classe de l'École Maternelle Jules Ferry. Néanmoins tous les enfants de deux ans c'est-à-dire ceux qui auront 3 ans en Janvier, Février, Mars ont été accueillis ou sont accueillis dans toutes les autres écoles maternelles de Gujan-Mestras. Donc aucun enfant n'a été laissé, je dirais, à l'abandon et, de la même façon, les 7 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) seront maintenus alors que l'école n'aura plus que 5 classes. Ce qui permettra, bien évidemment, de permettre un travail plus efficace ou plus pratique pour les enseignants.
Les principaux travaux qui se sont déroulés pendant cet été donc, outre les deux classes mobiles dont j'ai parlé, il y a aussi eu la réfection de la cour de l'École Maternelle Jules Ferry en même temps que le sol du garage à vélos de l'École Jules Ferry Primaire. Nous avons mis en place aussi une climatisation dans la salle de jeux de l'école maternelle Chante Cigale. Les travaux de peinture : il y a tout un tas de travaux de maintenance de peinture en particulier à l'École Primaire Jules Ferry. En même temps, nous avons aussi rajouté une grille à l'extérieur de l'École Pasteur car il y avait depuis un certain temps un certain nombre de vols de vélos. Je dois dire que certains travaux ont été reportés à cause des élections municipales, donc le vote du budget supplémentaire a été dépassé et certains travaux comme en particulier les sanitaires de l'École Maternelle Paul Pouget demandaient au moins un mois et demi. Ces travaux ont été reportés et se feront.
En ce qui concerne le projet de restructuration de l'École Maternelle Chante Cigale, ce projet a été validé par la COBAS et, lors d'un prochain conseil communautaire, je crois que c'est le 9 octobre, une délibération doit permettre de lancer la procédure pour le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée. En ce qui concerne le collège dont la rentrée s'est fait pour 839 élèves ce qui fait moins 13 par rapport à l'année précédente : 704 enseignement général, 125 SEGPA (Section d'Enseignements Général Professionnel Adapté) et 10 pour l'EPI (Unité pédagogique d'intégration), là aussi qui est un petit peu le droit de la CLIS qui permet l'intégration d'élèves handicapés au sein du collège, nous attendons l'évolution du projet de restructuration nous aussi de la SEGPA et du collège, après le choix de l'architecte et la création d'un comité de pilotage qui doit se faire au sein du collège et dans les prochains temps.
En ce qui concerne le Lycée de la Mer la rentrée s'est faite pour 690 élèves, plus 30 par rapport à l'année précédente, avec une réussite tous examens confondus de 85%. Ce qui est à noter : 85% des plus de troisièmes jusqu'aux terminales professionnelles ou enseignement général, ce qui est assez remarquable. En ce qui concerne les travaux qui sont en train de se dérouler, la restauration et le self on été réalisés, sont ouverts pour 750 élèves. De la même façon, le CDI a été aussi agrandi. J'ai eu l'occasion de le visiter jeudi dernier avec le proviseur, c'est assez extraordinaire. Par contre la vie scolaire et foyer des élèves a 15 jours - 1 mois de retard puisque là par contre les plans étaient faux, c'est-à-dire que les murs étaient en parpaings et ils ont découverts que les murs étaient en béton, malheureusement cela demande un peu plus de temps. En ce qui concerne l'internat donc l'ancien

internat ou, en tout cas, celui qui existe actuellement : le deuxième étage est réalisé, le premier étage sera fait l'année prochaine. En ce qui concerne le nouvel internat les travaux ont à peu près 3 semaines d'avance. Il faut signaler aussi 6 élèves garçons ont été accueillis comme le souhaitait le proviseur Monsieur Richard au Lycée Grand Air. Voilà j'en ai terminé, je vous remercie.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il y a peut être des remarques ?

Jérôme BURGUIERE :

Oui, si vous me permettez, quelques remarques au sujet des informations du Maire que vous avez données Madame le Maire. La première je ne peux que vous féliciter.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il y en aura d'autres, on s'arrête là-dessus si vous voulez, sinon je termine les informations.

Jérôme BURGUIERE :

Pardon je pensais que c'était terminé.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous allons jusqu'au bout et après je vous donne la parole bien volontiers. Donc je souhaitais donner la parole à David Deligey pour qu'il nous fasse un petit point sur les animations de l'été et sur les projets sur lesquels il travaille pour l'année prochaine.

David DELIGEY :
Merci Madame le Maire. En ce qui concerne les animations de l'été bien évidemment s'il y a un mot qui caractérise et qui résume parfaitement toutes les festivités de cet été c'est bien le mot succès, le mot succès tant au niveau des fêtes de Larros, « Larrostrea », tant au niveau des jeudis de Larros qu'au niveau des sardinades qui ont pu avoir lieu à la Hume. En ce qui concerne « Larrostrea » une première année placée sous le signe de l'huître, du patrimoine et de tout ce qui tourne autour de la mer. On peut dire que c'est effectivement un succès par le nombre de visiteurs excepté le samedi soir où malheureusement les contraintes climatiques ont fait que les personnes ont dû partir. Les autres soirs nous avons vu et dès le jeudi soir nous avons pu accueillir énormément de monde et je crois que lorsqu'on accueille énormément de monde sur un site comme celui-ci c'est déjà un succès. En ce qui concerne les « Jeudis de Larros » là c'était vraiment un très gros pari puisque faire venir tous les jeudis tout l'été également sur le port de Larros tout un tas de gens c'était vraiment une idée forte et vraiment quelque chose très difficile à mettre en place. Je crois que, sous la houlette de notre collègue Evelyne DONZEAUD, avec l'aide du service culturel et du comité des fêtes pour tout ce qui est restauration, buvette, je crois que le pari a été grandement réussi on a pu s'apercevoir au fil des jeudis que le succès était grandissant et on a terminé en apothéose par « l'Opéra

pagaille ». Ce fut révélateur de tout ce qu'attendait les gens tant au niveau culturel que ludique, je crois que c'est une nouvelle fête avec une autre dimension plus axée sur la culture plus axée sur le ludique. Je crois que aussi bien les Gujanais que les touristes ont parfaitement répondu présents. Je voudrais ne pas oublier les sardinades qui se font à la Hume et j'en profite pour saluer et remercier tous les efforts que font le Président Gouesbier avec toute son équipe pour accueillir à la Hume sur les sardinades beaucoup, beaucoup de monde puisque je sais que sur toutes les sardinades il est obligé de refuser à chaque fois du monde. Je crois que lors des fêtes comme ça, être obligé de refuser du monde c'est bien significatif de la qualité de l'organisation qu'ils peuvent avoir, je les en remercie. Je voudrais également dire deux mots sur l'exposition canine avec quelques difficultés cette année dues essentiellement à la chaleur qui a fait que les visiteurs ont préféré partir à la plage plutôt que de venir voir les chiens le dimanche après-midi. Je voudrais terminer bien évidemment par dire deux mots sur la nouvelle fête que nous préparons. Sous l'idée de Marie-Hélène DES ESGAULX nous avons décidé d'organiser une nouvelle fête l'année prochaine, le deuxième dimanche d'août et je n'en dirai pas plus. Je tiens tout simplement à vous inviter tous et toutes le lundi 2 Octobre à 18H30 ici dans cette même salle des fêtes pour une grande réunion publique pour vous présenter un petit peu ce projet. Je vous remercie.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Tout simplement l'assemblée générale consultative ça sera surtout ça. Sur les « Jeudis de Larros » je veux revenir deux secondes juste parce que ça me tient très très à cœur pour dire que, grosso modo, il y avait quand même 600 personnes en moyenne chaque jeudi. En tout cas pour moi, il y a même un jeudi où il y a eu plus de 1 000 personnes, je ne serais jamais allée un jeudi soir sur le port de Larros. Donc je trouve qu'avoir associé une manifestation culturelle chaque fois différente avec un site comme ça, notre Ville, un port, quelque chose qui est vraiment fabuleux il faut bien le reconnaître, je crois que c'est une super idée, que cette idée va faire plus que son chemin et que déjà le service culturel effectivement travaille avec Madame DONZEAUD sur la préparation de la saison suivante. Nous aurons une couverture du mois de juillet et du mois d'août qui sera beaucoup plus importante encore et je m'en réjouis déjà. Jacqueline LEGRAND quelques mots sur les journées du patrimoine.

Jacqueline LEGRAND :

Ça c'est très bien passé sauf que le samedi le temps n'était pas merveilleux. Le samedi on a un peu ramé mais le château Madère, le samedi, nous a donné un peu d'espoir. Nous avons été obligés d'annuler les manifestations avec les jeunes surtout le jazz. Nous nous sommes rabattus, ce qui était fort agréable, dans la cabane des « Pinassottes » et c'était très agréable. Mais le dimanche nous avons pris notre revanche. Entre les deux jours dans les cabanes il y a eu 800 personnes minimum parce qu'il y en a qui compte. Et au château plus de 1 000 personnes sur les deux jours. Alors ils avaient commencé modestement en faisant visiter 5 personnes par 5 personnes et le dimanche soir ils avaient des groupes de 60 personnes auxquels il débitait Monsieur Madère, Monsieur Boyé et les enfants. Une petite anecdote qu'ils ont peut-être raconté enfin, qu'on m'a raconté, et que j'ai transmise : c'est que Madame Madère en ces temps d'ostréiculture où on parle un peu de choses plutôt

tristes, peignait ses tuiles en rose parce qu'on lui volait les huîtres. Je ne sais pas si c'était aussi bien que la chaux mais comme ça si les huîtres avaient le derrière rose elles étaient à Madame Madère. Je vous ferai une autre fois l'histoire du château. Je vous remercie Madame le Maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est vrai chère Jacqueline il n'y avait aucune nostalgie à évoquer ce patrimoine maritime extraordinaire qui est celui de notre Ville, ce Samedi et ce Dimanche et c'était vraiment intéressant. Sylvie Poirier pourrait nous dire quelques mots sur l'été dans nos centres de loisirs.

Sylvie POIRIER :

Oui. Merci Madame le Maire. Dans le cadre de notre politique en direction de l'enfance et de la jeunesse, 3 structures de notre commune accueillent les enfants et les adolescents.

En premier lieu notre CLSH a accueilli cette année durant les mois de juillet et août (soient 7 semaines) les enfants de 6 à 11ans,
66 enfants- barbots 4/6ans : soient 657 journées enfants.
172 mini 7/9ans et maxi 10/11 ans : 1717 journées .
Admirablement situé (plage de la Hume), notre CLSH a connu cette année une fréquentation jamais enregistrée à ce jour, de l'ordre de 85%. Conjuguant activités sportives et culturelles, il est encadré par un personnel compétent comprenant des éducateurs territoriaux et des animateurs qualifiés titulaires au moins du BAFA.
Notre CLSH apporte une réponse en terme de mode de garde aux besoins des familles durant l'été et les petites vacances scolaires (sauf Noël).
La demande émergente concernant les modes de garde du mercredi nous pousse actuellement à réfléchir à la mise en place d'un CLSH le mercredi durant l'année scolaire. L'étude est donc en cours.
Notre Sport Vacances a accueilli 55 jeunes différents de 12 à 15 ans. Cette structure a vocation essentiellement sportive propose aux adolescents des semaines thématiques (semaines de la glisse, semaine pleine nature etc…)
Enfin, le Point Rencontre Animation Jeune a reçu la visite, durant l'été, de 2800 jeunes soit une moyenne journalière de 52 jeunes, de 12 à 18 ans. 52 activités et sorties ont été réalisées. La fête du PRAJ permet aux familles de rencontrer les animateurs et les élus. C'est un moment fort qui répond aux attentes de chacun.
Ces 3 structures permettent d'offrir aux parents des modes de garde adaptés à leurs besoins et aux jeunes d'organiser leurs temps libres. Je crois que si je peux faire un lien avec le service aux familles pour vous donner un ordre d'idée en terme de facturation, cette année il y a eu au mois de Juillet 187 factures envoyées à destination des familles et 175 au mois d'août, ce qui vous donne un petit peu une idée du volume d'activité et d'actions de nos différentes structures d'accueil.
Un lien et une cohérence existent entre tous ces dispositifs. L'enfant et l'adolescent sont toujours placés au centre du projet éducatif des structures. Voilà je vous remercie.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je retiens surtout cette affaire de l'accueil le mercredi. J'ai beaucoup de parents qui sont venus m'en parler et il faut absolument qu'on ait une solution rapidement sur

cette journée. Je voudrais laisser la parole à André MOUSTIÉ qui va nous parler des deux forums des associations qu'il a organisés en collaboration avec HYPER U

André MOUSTIÉ :

Merci Madame le Maire. En effet cette année les deux forums sont un temps fort de la rentrée scolaire puisqu'en ce début de rentrée deux forums ont été organisés et cela était une petite innovation cette année puisque le forum de la culture a eu sa place pour la première fois dans la galerie marchande d'HYPER U. Je crois que ça a été un succès pour la culture puisqu'il y avait 18 associations présentes et cela s'est déroulé les 1er et 2 Septembre. Ensuite les 8 et 9 Septembre avait lieu le forum des sports. Je crois que ces deux forums ont une place importante dans la Ville puisse qu'ils montrent à la fois la diversité des associations culturelles et sportives mais surtout je crois qu'au niveau des clubs cela a permis vraiment de s'exprimer de montrer le dynamisme et la vitalité des associations. Cela permet évidemment aux enfants d'aller découvrir le milieu associatif et peut-être par la suite de regagner les clubs et à partir de là de jouer au niveau de l'éducation, de la formation, de l'encadrement et aussi du bénévolat, de pouvoir trouver du monde. Je crois que ces deux forums sont vraiment très importants. Ils permettent aussi aux associations évidemment d'établir des liens relationnels, un peu de convivialité ce qui leur manque souvent et je crois qu'ils en sortent très satisfaits. Je voudrais terminer en remerciant évidemment Madame Christine Beynel et Monsieur Jean-Luc Houdallier de HYPER U pour la mise en place de ce forum puisse qu'ils prennent une grande part dans l'organisation, bien sûr les services techniques de la Mairie qui eux aussi amènent tous leurs services pour le bon déroulement de ces forums. Voilà, merci.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci André, quelques mots sur les acquisitions foncières importantes pour notre Ville. La COBAS nous a informés que les négociations avec la famille Dupin, avenue de Césarée, sont sur le point d'aboutir ce qui nous permettra dès le début de l'année prochaine de poursuivre la piste cyclable le long de l'avenue de Césarée. L'idée étant bien évidemment d'avoir une piste qui part de la médiathèque et qui arrive ici en Mairie et qui aille jusqu'à la gare et pour tout vous dire notre souhait c'est aussi, j'y reviendrai plus tard, que cette piste passe sous les quais de la gare de Gujan et qu'ensuite elle arrive donc au port de Larros et par la rue Pierre Dignac qui va être refaite maintenant où il y aura aussi une piste cyclable et nous arrivons à la Hume ce qui est un cheminement de piste cyclable qui est bien évidemment très intéressant. Il nous fallait cette négociation avec la famille Dupin, ça dure depuis un moment et donc là nous sommes sur le point d'aboutir. Lors du dernier conseil du mois de Juillet vous aviez voté à l'unanimité l'achat d'une propriété à la Hume. Le propriétaire actuel nous a fait savoir qu'il n'était pas d'accord avec la proposition que nous lui faisions, conforme à l'évaluation des domaines. Cela fait deux fois parce que non seulement il nous a dit qu'il n'était pas d'accord mais en plus il vient de nous écrire pour nous dire qu'il retirait (changement de cassette)…
…Jacques dans notre politique d'aménagement de la Ville. J'ai donc demandé à l'avocat de la Ville de saisir le juge d'expropriation si nécessaire. Il est hors de question qu'on en reste là et qu'on joue à ces déclarations d'intention d'aliéner pour ensuite les retirer. Il est impératif que notre Ville se rende propriétaire de cet immeuble que nous souhaitons dédier à des services publics, on les a cité d'ailleurs,

ça peut être la Poste qui serait agrandie notamment et donc c'est extrêmement important que nous récupérions cet immeuble qui plus est, est une superbe villa arcachonnaise dont nous voulons garder le caractère bien évidemment. Je voudrais maintenant laisser la parole à Jacques Chauvet pour qu'il nous fasse le point exact sur le nombre de logements construits à Gujan-Mestras parce que cette question est importante et il se dit un peu n'importe quoi à ce sujet.

Jacques CHAUVET :

Merci Madame le Maire. Compte tenu d'une actualité récente sur l'urbanisation de notre littoral, il nous est apparu opportun de faire un point sur celle de notre commune 18 mois après l'adoption de notre PLU. Mise au point nécessaire afin que chacun d'entre nous dispose d'éléments certains évitant ainsi quelques déclarations trop hâtives. J'ai donc demandé au service de l'urbanisme de me fournir un certain nombre de chiffres relatifs à l'activité de ce service. J'ai déjà informé sur ce sujet, lors de notre dernière réunion, les membres de la commission de la politique de la ville.

En ce qui concerne les nombres de logements et plus particulièrement les logements collectifs, les chiffres sont les suivants : 13 programmes en 2005 pour 503 logements (3 opérations représentent 384 logements) et 4 programmes en 2006 pour 169 logements (1 opération représente 117 logements). Soit au total sur 2 années d'instruction 17 programmes collectifs pour 672 logements de 6 pour le plus petit à 199 logements pour le plus important.
Ces programmes comportent 128 logements aidés.
La quasi-totalité de ces programmes ne sera livrée qu'en 2007 et surtout en 2008. Soit 672 logements en 4 ans.
Les informations que nous avons pu avoir notamment sur le programme Sopra à La Hume montre que près de la moitié des acquéreurs font l'achat dans le cadre d'un investissement d'un logement secondaire. La proportion est moins forte dans les programmes du centre ville.

En ce qui concerne les demandes de lotissements (propriété bâtie à 2 lots ; ancien POS 3ha 30 lots), en moyenne de 2002 à 2005 il y avait 5 arrêtés de lotir par an avec des demandes allant de 30 à 45 lots, en 2006 un seul a été demandé pour 5 lots, première conséquence de notre PLU visant à stopper l'étalement de notre commune. Ce que l'on remarque c'est la nouvelle façon de faire du lotissement, par exemple le programme derrière le bois de valentin (Kaufmann & Broad 149 logements), on constate la livraison des logements clés en main, plantations et espaces verts compris. La co-propriété ainsi créée gère et entretient l'ensemble des espaces communs. Ainsi, la commune ne récupérera qu'une petite fraction de voirie donc un faible coût de fonctionnement pour notre Ville.

Même si dans notre PLU nous avons décidé, dans le cadre de divisions de terrain, de tenir compte des droits à construire déjà utilisés sur la parcelle, je vous rappelle que cette décision est contraire au principe initialement posé par la loi SRU. Nous sommes donc plus sévères. Madame le Maire m'a demandé, dans le cadre de la Commission Politique de la Ville, de plancher sur la possibilité de fixer une superficie minimale à la nouvelle parcelle détachée. Cette notion de superficie minimale a été supprimée en 2000 par la loi SRU. (Nous l'avons déjà utilisée par exemple à proximité de la coulée verte, lots de 1500 m2 minimum).

Dans quelques semaines, vous allez devoir vous prononcer sur les PVR (Participation Voie et Réseaux). Cet outil de financement des réseaux s'avère être un outil de gestion de l'urbanisation. Par exemple, sur les secteurs Brémontier et au sud de l'avenue Sainte Marie, seule la PVR peut déclencher l'urbanisation. Or, elles ne sont pas programmées à ce jour. Là où elles sont prévues peu d'opérations d'urbanisation : lespurgères- les douves, je le disais précédemment, avec des lots d'au moins 1500 m2, quant à celle de Foch prolongée elle permet de créer une liaison routière.Ces outils viennent compléter nos travaux actuels sur la protection de l'habitat remarquable.

Pour conclure brièvement, dans une commune comme la nôtre de 20000 habitants on ne peut pas être ou pro ou anti-urbanisation. On doit se préoccuper d'une bonne gestion de l'espace et du développement harmonieux de notre cité.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est très important et je remercie Jacques Chauvet de sa communication à notre conseil. Je dirais en tant que Maire de Gujan-Mestras que je ne veux pas subir l'urbanisation de notre commune. Je n'en veux pas, je veux la maîtriser mais je ne veux pas la subir parce qu'il faut se rendre compte aujourd'hui qu'on pourrait la subir sauf à prendre un certain nombre de décisions. Je constate aujourd'hui que l'on n'ouvre plus de lotissement. Il y en a plus, c'était déjà le cas du temps de mon prédécesseur. Depuis les deux dernières années en opération collective une Ville de presque 18 000 habitants finalement il n'y en a que 4 l'une est terminée et les 3 autres sont en cours sur 4 ans. Au total donc il n'y en a que 4 pour une Ville de 18 000 habitants. Je ne souhaite pas qu'il y en ait d'autre qui représentent 672 logements. Je veux rappeler pour 4 ans, je veux rappeler en fait que comme il n'y a pas de lotissements avant vous aviez 250 permis tous les ans. Vous regardez toutes les années il y avait une urbanisation de 250 permis tous les ans donc surtout essentiellement des maisons individuelles. Là on est sur 672 logements en 4 ans. Donc nous maîtrisons nos opérations collectives. Il y en a 4 nous les suivons et il est hors de question qu'il se fasse n'importe quoi. Nous avons ensuite je dirais travaillé sur les arcachonnaises de manière à ce que le bâti ancien soit protégé, c'est tout le travail de la Commission Politique de la Ville et puis nous avons cette idée aussi, et je souhaite que la commission de la Politique de la Ville comme tu l'as dit Jacques s'en saisisse et y travaille il faut que nous fassions contrepoids à la loi SRU et que nous empêchions certains habitants, certains de nos concitoyens, de diviser leurs lots sans aucune contrainte. Je pense qu'il ne faut pas qu'une division de lots entraîne une deuxième construction sans un minimum de superficie de ce lot et c'est à la politique de la Ville, à cette commission de la Politique de la Ville que j'entends donner ce problème et j'entends que cette commission trouve des solutions et fasse des propositions. Enfin, et cela sera une autre chose vers laquelle j'engagerai notre Ville résolument encore une fois parce que je ne veux pas subir du tout d'urbanisation, je vais faire en sorte de doter la Ville du concours d'un architecte conseil pour l'examen des permis de construire et là aussi un appel à candidature est en cours de préparation et je demanderai à la Commission de la Politique de la Ville de travailler sur la définition de sa mission. Il est très important que nous ayons ce concours d'un architecte conseil pour que là encore nous nous protégions et nous assurions vraiment d'un

concours technique qui est absolument nécessaire. Je demanderai d'ailleurs au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de nous aider dans ces choix à faire. Enfin, quelques mots sur les « restos du cœur ». Vous n'êtes pas sans savoir que BAGI sera bientôt démoli, ça ne sera pas dommage parce qu'entre nous soit dit on dirait qu'on est au Liban là à l'entrée de Gujan, on dirait le Liban, on dirait que c'est Beyrouth. Alors je suis très contente que ça soit démoli. Je crois que personne ne le regrettera. Cependant l'entreprise EUROBAT installera sur place dans les semaines qui viennent des locaux provisoires permettant au « Resto du cœur » de continuer à assurer leurs missions sur le Sud-Bassin avant de leur proposer un autre local celui-là définitif. Cette question des « resto du cœur » était extrêmement importante. Elle avait été posée à notre Ville, elle a été posée même au niveau intercommunal. Je suis très contente d'avoir pu trouver cette solution parce que vraiment ce qui se passe dans les « resto du cœur » ici à Gujan-Mestras dépasse bien évidemment notre Ville et concerne tout le Sud-Bassin et au-delà donc il était extrêmement important de leur permettre de continuer leur activité. Lors du conseil du 21 Juillet nous avions évoqué la journée continue des agents du centre technique municipal. Peut-être que André pourrait nous en dire quelque chose, André Castandet.

André CASTANDET :

Oui. Merci Madame le Maire. Au dernier conseil municipal, au mois de Juillet donc adopté, à l'unanimité, avait été proposée la journée continue aux agents du CTM (Centre Technique Municipal). Au CTP (Comité Technique Paritaire) du 26 juillet, les syndicalistes et les élus ont voté également à l'unanimité cette proposition donc du 1er au 31 août la journée continue a été instaurée au CTM pour l'ensemble de son personnel et, je pense, à la satisfaction générale. Maintenant nous attendons le questionnaire qui a été remis à chaque agent pour savoir ce qu'ils pensaient de cette expérience. Vous en serez d'ailleurs informés au cours d'un prochain conseil municipal.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, cher André. Ce que j'ai oublié de dire c'est que parallèlement à l'urbanisation, je crois qu'il faut se poser la question en terme de population parce qu'il faut maîtriser bien évidemment l'urbanisation mais il faut aussi maîtriser la population qui arrive et ce qui m'a fait réagir là-dessus, je vais vous donner des chiffres très précis, c'est le document de présentation que vous verrez plus loin d'une déchetterie à Gujan qui a été établi par la COBAS et qui fait état d'une population à Gujan-Mestras supérieur à 19 000 habitants. Alors je ne suis pas d'accord avec ça, je veux qu'on travaille sur des chiffres précis et c'est l'occasion de pouvoir vérifier ensemble la manière dont cette population a évolué. En 1999, nous avons un recensement qui nous donne 15 367 habitants, en 2003 nous avons un recensement qui nous donne 17 200 habitants, ce qui veut dire qu'entre 1999 et 2003 la population augmenté de 11% soit 2,75% par an grosso modo bien évidemment à la louche cela va de soi. Nous avons ensuite un dernier recensement, et c'est le dernier que nous avons, qui date de 2005 et il fait état de 17 824 habitants. Donc, si vous regardez l'augmentation, elle est de 3,5% sur deux ans donc bien sur mathématiquement 1,75%. Vous voyez que notre population elle est, au travers de ces derniers recensement, canalisée et que, en aucun cas, il y a un afflux de population qui

poserait problème. Au contraire, cette population aujourd'hui dans sa variation est inférieure. Donc je vais peut-être donner la parole à ceux qui veulent réagir. Vous voyez que ces informations du Maire sont extrêmement importantes. Ce n'est plus à la limite des informations du Maire, c'est ma conception, et je la revendique, de travailler au sein de ce conseil municipal comme je le fais pour le conseil municipal extraordinaire pour les ostréiculteurs, la crise. Nous aurons une motion bien sûr qui sera présentée tout à l'heure en fin de conseil. Je souhaite que notre conseil municipal travaille. Et pour moi le travail d'un conseil municipal ce n'est pas seulement voter ou ne pas voter, j'allais dire bêtement, des délibérations administratives ça doit aller beaucoup plus loin que ça. Il doit, vraiment travailler d'une manière pragmatique, il doit y avoir véritablement des informations à nos concitoyens et ce conseil doit travailler sur les différents sujets. C'était l'esprit de ces informations et donc je donne la parole à l'opposition, Monsieur Burguière.

Jérôme BURGUIERE :

Merci Madame le Maire. Sur le méthode je trouve ça très bien d'enrichir le débat au conseil municipal. Juste une remarque. Pour que le débat soit riche peut-être faudra-t-il qu'à l'avance on connaisse les sujets qui vont être abordés.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous fais confiance pour réagir très vite Monsieur Burguière

Jérôme BURGIERE :

Oui. Mais c'est beaucoup plus intéressant si on peut travailler sur les chiffres pour pouvoir répondre à des chiffres. C'est quand même beaucoup plus constructif. Mais sur la méthode je trouve ça très bien. J'ai résumé d'un mot. Tout va bien. J'ai même peine à oser troubler un tel exercice d'autosatisfaction. Deux, trois choses quand même, je trouvais très intéressant l'exposé de Jacques Chauvet sur les logements et je me réjouis que nous soyons tous aujourd'hui finalement unanimes pour pouvoir maîtriser l'urbanisation. C'est une position que l'on a défendue. On va pas se plaindre que ce soit aujourd'hui la vôtre. Un petit mot quand même 1,75% par an ça reste quand même un chiffre important. Je vais vous donner un exemple. Le Pays Basque, qui est un endroit du littoral, un endroit qu'on peut comparer, c'est 0,7%. Cela reste un chiffre considérable 1,75%. 1,75 avait dit Madame Des Esgaulx puisqu'elle avait coupée 3,5 en deux ans qui est un arrondi tout a fait acceptable. Cela reste un chiffre important même si c'est moins qu'avant, ça reste beaucoup. Je ne sais pas exactement jusqu'où vous êtes allés en Commission de la Politique de la Ville mais ça serait intéressant d'avoir des chiffres, non pas que sur le collectif, mais sur l'individuel et la division de lots parce qu'effectivement c'est un vrai problème et je vous rejoins parfaitement dans l'analyse que vous faîtes de l'outil qu'on peut avoir pour faire cette division de lots. Et puis sur ces chiffres-là, il serait peut être bien aussi qu'on puisse faire des comparaisons avec les autres communes du Bassin parce que les chiffres dans l'absolu ça ne parle pas forcément à tout le monde et la comparaison permet plus souvent de regarder si ça va vraiment très vite ou beaucoup trop vite.
Un autre point que vous avez abordé, celui des places d'accueil des gens du voyage. Vous vous êtes réjouis que ce soit comptabilisé dans les logements sociaux. D'un

point de vue financier, pour la commune, je le comprends. Du point de vue du besoin des jeunes pour se loger ou des salariés d'entreprises ou les entreprises qui ont du mal à loger leurs salariés, je crains que cela n'apporte pas grand chose. C'est une façon de vider peu à peu de son contenu la loi SRU. C'est pas un débat qu'on a forcément à avoir en conseil municipal mais je ne m'en réjouis pas pour les gens qui cherchent des logements. Ça leur apportera pas grand chose. Vous avez évoqué également l'Atelier Mobile d'Intervention et vous avez rappelé que c'était un engagement de votre campagne. Vous me permettrez pour le clin d'œil de rappeler que c'était également une de nos idées de campagne et ça dès le premier tour. Plus sérieusement, oui, oui quand même puisque vous avez voulu l'évoquer la campagne Madame Des Esgaulx

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui, moi aussi. Mais je crois que mon document de campagne est sorti avant le vôtre mais on ne va pas se disputer.

Jérôme BURGIERE :

Non. Mais quand même vous avez voulu l'évoquer, si vous n'aviez pas parlé de campagne, je ne l'aurais pas fait. Mais comme notre document du premier tour en parlait et qu'il a fallu attendre le deuxième pour lire le vôtre, je ne pouvais pas ne pas le rappeler.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non. Quand vous voulez, c'est le document du premier tour et il a été distribué avant le vôtre, alors là c'est très clair.

Jérôme BURGIERE :

On regardera. Au-delà du clin d'œil, sur l'A 660 et là c'est plus sérieux c'est une très bonne nouvelle également qu'il n'y ait pas de prélèvement de sable à côté du Lac de la Magdeleine. Il y a quelque temps vous avez été sollicitée là-dessus pour savoir exactement ce qu'il en serait. Simplement vous avez évoqué le doublement jusqu'à Césarée. Je me souviens que dans une vie antérieure j'avais travaillé sur le doublement jusqu'à la Hume et donc est-ce que vous avez une idée du calendrier du doublement jusqu'à la Hume et puis est-ce que vous savez si un jour ou l'autre on remplacera ce rond-point qui je persiste à le penser, n'est pas une bonne solution technique, par un échangeur qui fera que cela sera une vraie 2 fois 2 voies et pas simplement une réduction de la circulation progressivement jusqu'à la sortie de Gujan-Mestras ou à l'entrée comme vous voulez. C'était le sujet sur l' A 660. Je crois que j'ai abordé tous les points que j'ai relevés dans votre intervention et si, une intervention par rapport à la rentrée des classes qui s'est formidablement bien passée, d'après ce que j'ai entendu. Je note quand même, même si ce n'est pas la responsabilité de la commune ça reste quelque chose qu'on doit signaler, on a quand même une classe en maternelle de moins à Jules Ferry, on en avait parlé avant les vacances, et qu'on doit quand même regretter que la motion ou les deux motions que nous avons votées ici finalement n'ont pas été suivies d'effet puisque de fait nous avons perdu un enseignant, une classe et qu'on peut craindre aux

prochaines rentrées qu'il en soit de même. Il faut sûrement qu'on se mobilise plus au niveau du conseil municipal pour éviter systématiquement que le mode de calcul qu'utilise le rectorat nous réduise au fur et à mesure le nombre de classes sur Gujan-Mestras. Je crois que c'est tout, je vous remercie.

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

Juste pour reprendre ce qui a été dit. Effectivement il faudra faire attention et c'est pour ça que d'ailleurs nous n'avons pas pu faire passer ou basculer des enfants d'une école à l'autre parce que les problèmes sont aussi aigus sur les autres écoles.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Sur cette question, pour rebondir tout de suite je veux quand même rappeler que l'Éducation Nationale je suis Député c'est toujours le premier budget de l'État, je voudrais quand même le rappeler et c'est bien évidemment un devoir de bien gérer le premier budget de l'État donc l'Éducation Nationale doit s'adapter aux évolutions démographiques, c'est bien évident. Alors sur cette question on a été très déçu pour l'école Jules Ferry. Bien sûr nous avons manqué d'inscriptions et, je regarde Nicole Nugeyre qui connaît bien cet établissement puisqu'elle l'a dirigé pendant plusieurs années, bien évidemment on a manqué à peu près une vingtaine d'inscriptions. On va le dire pour pouvoir espérer conserver cette classe. Ce qui me paraît très important, d'abord je voudrais dire que la Gironde n'a pas été mal servie au niveau national puisqu'on a 110 créations de postes plus de 110 créations de poste au niveau girondin et nous sommes la quatrième Académie sur le plan national par rapport à cette attribution de postes. Donc on n'est pas mal servi il faut le savoir quand même. S'agissant de notre Ville, si ce sont des chiffres donnés par le Rectorat s'agissant de notre Ville et de l'école Jules Ferry, je crois que ce qui est important c'est de bien dire comme l'a dit Jean-Pierre que nous accueillons tous les enfants de moins de trois ans parce que si vous regardez bien les chiffres, et on pourrait avoir à nouveau ce problème là l'année prochaine et pour une autre école. Il est extrêmement important, et la position que nous avons prise c'est de, et en plus on a des départs à la retraite d'autres enseignants, parce que là je partage bien évidemment votre crainte. C'est souvent quand un enseignant part à la retraite que tout naturellement, pour des raisons que l'on peut en tout cas entrevoir ça se passe de cette manière. Alors la Ville, notre Ville, ce qu'il faut savoir, normalement on a un ATSEM par classe. A jules Ferry il y en avait un de plus il y en avait deux je ne dis pas de bêtises Jean-Pierre c'est bien ça ? Il y en avait un de plus. Il vaut mieux le dire comme ça en disant deux c'est pas bon. Il y'en avait un de plus. Nous laisserons les ATSEM et nous n'enlèverons pas l'ATSEM qui correspond à la classe donc il y en aura deux de plus et c'est ça qui est extrêmement important. Ces ATSEM aident véritablement, énormément les enseignants et c'est un effort que fait la Ville et nous le faisons, nous savions que le Conseil Municipal serait unanime pour aller dans cette position. Je réponds à Monsieur Burguière ensuite pour lui dire que il y a un procès-verbal de chaque réunion. D'ailleurs tout à l'heure nous allons adopté ces procès-verbaux même si les informations du Maire sont données au dernier moment mais vous savez c'est l'actualité. Nous on avance très vite, on avance et il y aura toujours des informations qu'on n'aura pas pu vous communiquer préalablement. Il y a après un procès-verbal de chaque réunion et vous pouvez bien évidemment avec les chiffres réagir. Il y aura pas de souci par rapport à cela. Sur 1,75%

d'augmentation de la population, c'est trop je suis d'accord et j'espère que les chiffres prochains seront encore meilleurs puisque là je vous rappelle que ce chiffre porte sur une population de 2005. Donc voilà nous avons des chiffres et nous sommes sur une tendance 2,75% 1,75%. La comparaison avec les autres villes elle se fera notamment dans le cadre de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au SIBARVAL et j'ai l'intention, c'est l'intention du président qui est Maire d'Arès, de demander d'abord une commission spéciale là-dessus. Il faut que chaque Ville vraiment se positionne sur ce qu'elle veut, quelle est sa position par rapport à sa population, jusqu'où elle veut aller dans son urbanisation. Sur les logements sociaux vous avez bien entendu Jacques Chauvet puisque vous avez bien apprécié son intervention sur les 672 logements en 4 ans dont on parlait tout à l'heure. Des logements collectifs il y en a 128 logements aidés 128 et nous avons un programme sur 2006 de 99 logements aidés. Donc là encore c'est un mauvais procès qui a été fait à l'équipe à laquelle j'appartenais. Je n'étais pas du tout dans cette délégation. C'est un mauvais procès parce que nous avons pris du retard parce que le plan local d'urbanisme avait pris du retard. Il y a des tas de raisons pour lesquelles on a pris du retard mais là on est en train de rattraper les choses. Si j'ai trouvé que c'était une bonne chose s'agissant de l'aire d'accueil des gens du voyage, ce n'était pas pour dire voilà ce sont des postes dans l'aire des gens du voyage et pas des logements sociaux. Non c'était pour diminuer bien évidemment la pénalité. Ce qui me paraît important, c'est de retenir ces 128 logements aidés qui vont intervenir et les 99 qui je vous l'avait dit dans une précédente information du Maire dont le nombre a été fixé par Monsieur le Préfet. Enfin, le doublement de l'A 660 : là il n'y a aucune ambiguïté. Si j'ai parlé de Césarée au Teich c'est parce que le premier appel d'offres part de Césarée et va vers le Teich et là les travaux sont prévus pour être terminés au 31 Décembre 2007 dans les prévisions DDE. Ensuite, bien évidemment la partie c'est la même tranche, c'est le même marché. Il y a aucun problème ensuite on va de Césarée à la Hume et là c'est prévu pour être terminé dans le courant de l'année 2008 mais je n'ai pas de date précise sachant qu'il y a la saison donc on peut craindre là aussi que les travaux s'arrêtent au mois de Juin et soient terminés juste après la saison. En tout cas, ça c'est terminé, c'est complètement acté et aujourd'hui nous pouvons consensuellement et tous nous tourner pour trouver des solutions alors certes de ponts, etc mais aussi pour aller plus loin que la Hume bien évidemment. Il faut continuer et aller au moins puisqu' avec la décentralisation l'État restera responsable de cette voie jusqu'à la sortie du Pyla, donc nous aurons ensemble à trouver des solutions pour que cette voie soit doublée le plus rapidement possible.
Je vous propose maintenant de passer. Je ne vous ai pas demandé votre avis peut-être sur les procès-verbaux, vous les avez reçu. Est ce que vous êtes en mesure, c'était très volumineux est ce que vous souhaitez qu'on les vote aujourd'hui ou est-ce que vous souhaitez remettre le vote à plus tard ?

Jérôme BURGUIERE :

Je vous remercie de nous poser la question parce qu'effectivement c'était très volumineux et l'actualité ostréicole nous a un peu fait concentrer notre travail sur autre chose.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Si vous souhaitez qu'on remette ça au prochain conseil municipal ça ne pose aucun problème.

Jérôme BURGIERE :

Oui parce qu'il y a des petits détails qu'on aurait voulu voir avec les enregistrements éventuellement si le temps nous le permet.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Nous nous étions engagés à ce que vous les ayez pour la fin août, je crois même qu'on a débordé un petit peu vers le 9 septembre quelque chose comme ça donc il n'y a pas de problème, on remet ça pour le conseil municipal du mois d'Octobre. Pas de problème Monsieur Voisin ?

Luc VOISIN :

Non. Je voulais juste éventuellement vous demander quelques secondes d'attention, vous permettez que je réagisse ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bien entendu.

Luc VOISIN :

Parce qu'en fait c'est vrai que je me permets quand même de réagir sur vos propos. Je suis dans cette assemblée depuis un peu plus longtemps que certains de mes collègues et c'est vrai que je voudrais vous féliciter pour ce fameux tour de passe-passe. Vous êtes en train de nous dire que, après avoir fait trente ans d'augmentation de population de 3,6%, vous êtes en train de nous expliquer que c'est fabuleux d'avoir aujourd'hui 128 logements aidés alors qu'effectivement on a été épinglé parce que on était vraiment en dessous. On avait je crois 12 logements alors qu'on devrait être à 1 300. Je ne polémiquerai pas plus mais je ne pouvais pas rester sans réagir à ces propos.

Marie Hélène DES ESGAULX :

Je ne perçois aucune agressivité dans vos propos, Monsieur Voisin, et je vous remercie de vos compliments.
Donc je mets aux voix les décisions municipales qui ont été prises dont vous avez eu communication dans votre dossier est-ce qu'il y a des remarques sur ces décisions municipales ? Il n'y en a pas, je les considère comme adoptées. Je peux donc passer à la première délibération qui concerne le protocole d'accord Ville de Gujan-Mestras / SCI CLUA SARL SABLES D'ARGENT, rapporteur Daniel Trouvé :

PROTOCOLE D'ACCORD VILLE DE GUJAN-MESTRAS / SCI CLUA – SARL SABLES D'ARGENT

RAPPORTEUR : Daniel TROUVE

Par arrêt du 6 février 2006, la Cour d'Appel de BORDEAUX a confirmé un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX le 5 avril 2004 qui avait prononcé la résolution de la vente du lot n°15 de l'Espace d'Activités Économiques du Nay à GUJAN-MESTRAS, entre la Ville de GUJAN-MESTRAS et la SCI CLUA venant aux droits de la SCI LABADIE-REMI et avait condamné l'acquéreur à payer à la Ville la somme de 3 500 € de Dommages et Intérêts outre 1 500 € en remboursement des frais de procès ainsi que les dépens.

La Cour d'Appel de Bordeaux, dans l'arrêt du 6 février 2006, a aussi condamné la SARL SABLE D'ARGENT, cessionnaire des parts de la SCI précédemment nommée, à payer à la Ville diverses condamnations.

Or, la SCI CLUA avait donné l'immeuble, acquis de la Ville, à bail au profit de la SARL GIRONDE LANDE LOISIRS qui y exploite une activité de vente de mobil-home et caravanes employant 16 personnes.

Dans le cadre du développement de son activité commerciale, la SARL GIRONDE LANDE LOISIRS loue, en outre, un autre terrain à proximité, dans l'Espace d'Activités Économiques du Nay.

Dès lors, pour mettre un terme au litige existant entre la Ville de GUJAN-MESTRAS et la SCI LABADIE RÉMI venant aux droits de laquelle vient la SCI CLUA d'une part et la SARL SABLE D'ARGENT d'autre part, les parties se sont consenti des concessions réciproques et envisagent la signature d'un protocole transactionnel dont le projet est ci-annexé.

Cette transaction est motivée par un triple intérêt :

- un intérêt social consistant dans la préservation des emplois créés par la Société GIRONDE LANDE LOISIRS, locataire du terrain cédé à la SCI CLUA (ex SCI LABADIE) ;
- un intérêt économique tenant au maintien de l'activité développée dans le cadre de la location consentie par la SCI CLUA à la SARL GIRONDE LANDE LOISIRS ;
- un intérêt local relevant de la valorisation de l'Espace d'Activités Économiques du Nay.

Je vous demande donc :

- d'approuver les termes du protocole d'accord entre la Ville de GUJAN-MESTRAS, la SCI CLUA et la SARL SABLE D'ARGENT ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord.

Daniel TROUVÉ :

Je vous rappeler l'historique de cette affaire surtout pour les nouveaux qui ne la connaissent pas. Dans le cadre de la ZAE, nous avions vendu deux terrains à la SCI LABADIE RÉMI. Le premier terrain n'a posé aucune difficulté. Il a payé, il a occupé tout a fait conformément au règlement de la zone et ça c'est bien passé. Le deuxième terrain par contre nous a posé des difficultés puisqu'il a commencé par ne pas respecter le règlement intérieur de la zone et surtout il ne l'a pas payé entièrement. Quand il s'est senti acculé, il a essayé de vendre ce terrain à la SCI CLUA et nous nous y sommes opposés puisque nous étions à notre avis encore propriétaire d'une grande partie du terrain puisqu'il n'était pas payé. Il a essayé à ce moment-là un tour de passe-passe juridique amusant c'est-à-dire qu'il s'est amusé à vouloir vendre les parts sociales de sa société, ce qui n'était plus une vente immobilière et qui risquait de nous bloquer un petit peu. Nous avons donc attaqué devant le tribunal de Grande Instance de Bordeaux qui, le 5 avril 2004 comme vous l'avez lu, nous a donné raison et sur leur appel, la Cour d'Appel nous a donné raison le 6 Février 2006. Après ça on s'est trouvé devant une situation quand même qui pouvait sembler un peu aberrante et peut-être anormale. C'est-à-dire que vis-à-vis de la SCI LABADIE RÉMI et de la SARL SABLES D'ARGENT qui été sa société d'exploitation, nous avions tout à fait raison. Par contre vis-à-vis de la SCI CLUA qui par rapport à nous était de bonne foi, qui pensait elle avoir acheté un terrain qu'il avait payé d'ailleurs, qui risquait de se retrouver sans rien donc cette SCI CLUA qui elle-même avait fait une autre société d'exploitation est venue prendre contact avec nous pour nous expliquer son désarroi. Alors nous l'avons examiné, nous l'avons reçue plusieurs fois, Marie-Hélène les a reçu aussi et nous avons donc constaté qu'ils avaient une véritable activité, qu'ils avaient le souci d'occuper le terrain conformément à sa destination et qu'ils avaient surtout le souci de se développer et de s'agrandir dans le futur agrandissement de la zone. Cette SCI qui concerne donc environ seize emplois, on a considéré à juste titre qu'il fallait lui laisser le bénéfice du terrain et comme ce terrain nous avez été remboursé par ailleurs nous n'avions aucune raison de le faire payer deux fois. Donc c'est pour ça que vous avez l'accord, le protocole tel qu'il est autour duquel finalement la SCI CLUA conserve le bénéfice de ce terrain, se développera et s'engage à respecter les règles du lotissement, mais c'est déjà fait, et surtout règle et ce n'est pas une mince affaire quand même tous les frais des procès pour le compte de tout le monde. C'est-à-dire, que vous avez vu, ça leur coûte quand même relativement cher de rester dans ce terrain. Voilà c'est l'histoire de ce protocole que nous vous demandons d'approuver.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je voulais, merci Daniel, je voulais préciser que dans le protocole d'accord page 3 il y avait une petite coquille parce qu'au lieu de destruction c'était bien sur destination c'est la raison pour laquelle ça été fait au feutre au-dessus. Voilà je voulais vous expliquer pourquoi, c'était une coquille donc on est bien d'accord que sur ce dossier la société civile CLUA paie tous les frais de justice du protocole etc et nous on renonce à récupérer le terrain c'est bien ça Monsieur le Président.
Alors est-ce qu'il y a des interventions ? Si il n'y en a pas, je mets aux voix cette délibération
Y a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Non.

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

- **PROTOCOLE D'ACCORD VILLE DE GUJAN-MESTRAS / SCI CLUA – SARL SABLES D'ARGENT**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adoptée à l'unanimité

Alors je vais rapporter la demande d'autorisation d'exploitation de machines à sous par la société du Lac de la Magdeleine.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MACHINES A SOUS PAR LA SOCIÉTÉ DU CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE

RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

Par délibération en date du 30 janvier 2006, le Conseil Municipal de Gujan- Mestras a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation de 100 machines à sous auprès des instances afférentes par le délégataire de la Ville, la Société Casino du Lac de la Magdeleine, pour le Casino du Lac de la Magdeleine.

Le Casino du Lac de la Magdeleine a obtenu, le 12 juillet 2006, l'autorisation du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire d'exploiter 50 machines à sous.

Par lettre en date du 28 août 2006, la Société Casino du Lac de la Magdeleine a sollicité la Ville de Gujan-Mestras aux fins d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance de son Conseil Municipal d'une demande d'exploitation de 100 machines à sous supplémentaires.

Il convient donc aujourd'hui que la Ville de Gujan-Mestras se prononce quant à la demande par son délégataire, la Société Casino du Lac de la Magdeleine, d'autorisation d'exploitation de 100 machines à sous supplémentaires auprès de la Commission Supérieure des Jeux.

Je vous propose dès lors :

- D' émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation de 100 machines à sous supplémentaires auprès des instances afférentes par le délégataire de la Ville, la Société Casino du Lac de la Magdeleine, pour le Casino du Lac de la Magdeleine.

Je vous rappelle que le Casino a été formaté dans le cahier des charges dans le contrat de concession etc pour 150 machines à sous. Jusqu'à maintenant nous

avons toujours suivi les demandes de notre délégataire et d'ailleurs j'ai toujours dit ici que notre responsabilité était simplement de l'accompagner dans l'ensemble de ces demandes. Vous connaissez l'affaire. Elle a obtenu 50 machines à sous. Ces machines à sous ne devaient arriver que le 1er Octobre. Elle a obtenu du Tribunal d'avoir ces machines à sous dès le 30 août. Elle estime que 50 machines à sous ce n'est pas suffisant et elle nous demande de présenter une demande de 100 machines à sous. Voilà. Nous sommes dans l'idée simplement de soutenir sa demande comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Est-ce qu'il y a des observations Monsieur Burguière ?

Jérôme BURGUIERE :

Oui. Madame le Maire. Un mot d'ailleurs plus sur le casino puisqu'on en fait l'actualité tout à l'heure. Je profite de cette délibération pour revenir sur quelque chose qui s'est passé il n'y a pas longtemps dans une entreprise, qui n'est pas une entreprise comme les autres, c'est un délégataire de service public de la commune et qui, à ce titre, doit non seulement respecter son cahier des charges, et j'aimerais qu'on regarde, si on peut, la façon dont est respecté le cahier des charges sur le restaurant fermé-ouvert. Ça n'a pas toujours été très clair d'après ce que j'ai entendu. On regardera, je n'ai pas de choses précises, je vous dirai comment j'ai obtenu ces informations mais surtout, surtout qui devrait être exemplaire en matière de politique sociale et on a observé, il y a quelques semaines, une grève des salariés qui étaient employés aux « grands jeux » et qui a au moins permis, pour ce qui me concernait, c'est d'apprendre de leur bouche ou de leurs textes quelques éléments sur lesquels je pense que l'on devrait se pencher puisque c'est notre délégataire. D'abord il semblerait que le Casino ait un recours assez courant pour ne pas dire excessif au contrat nouvel embauche et que ça lui serve, à avoir une rotation du personnel qui conduit aujourd'hui à ce que, et je voudrais qu'on le vérifie, il y ait un ou deux demandeurs d'emploi à Gujan qui soit embauché par le Casino. Je voudrais qu'on le vérifie, et non pas le nombre d'emplois qu'on nous avait indiqué jusque-là. En outre, il n'est pas certain du tout, mais les juristes le diront mieux que moi, qu'une entreprise de plus de 20 salariés de cette nature ait le droit de recourir au CNE. Je pense que ça se vérifie quand même puisque c'est notre délégataire de service public et puis, quand même, puisse que ce sont les salariés eux-mêmes qui le disent, les professionnels. On nous a parlé d'un établissement haut de gamme, prestigieux et quand je lis les documents des salariés et cette volonté de faire ce qui s'appelle je crois la mixité ou quelque chose comme ça, c'est-à-dire mélanger les grands jeux et les machines à sous, on à l'impression qu'on tend quand même vers un produit, pour reprendre le texte des salariés eux mêmes, « des promesses bafoués sous couvert de piètres économies » s'il faudrait qu'on fasse attention un peu à ce que cet établissement ne soit pas un vaste machine à sous simplement. Et puis j'ai quelque chose qui moi m'a consterné mais ça ne regarde que moi. On a observé des grèves de la faim il n'y a pas si longtemps où les salariés et les propriétaires étaient solidaires et réclamaient à corps et à cris l'ouverture et, aujourd'hui, je ne peux que regretter que ces mêmes salariés puisque certains étaient grévistes de la faim n'aient pas trouvé le moyen d'être reçus dans des délais raisonnables par la propriétaire avec qui ils étaient grévistes de la faim et qui est aussi, et je le rappelle encore, notre délégataire de service public. Il serait peut-être pas mal qu'on fasse le nécessaire pour que le Casino arrête de défrayer la chronique

en matière de politique sociale, c’est notre délégataire et sur la délibération nous nous abstiendrons.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Alors je voudrais dire que c’est vrai que ce n’est pas une entreprise comme les autres mais enfin jusqu'à maintenant nous ne nous sommes jamais occupés de la politique salariale d’une entreprise d’une manière générale. Je crois que sur ce dossier, il est clair qu’il y a eu effectivement un personnel qui a fait la grève de la faim avec le patronat. Donc il y a eu des liens très forts qui se sont noués à un moment donné et je pense effectivement qu’ils ont très très mal vécu cette décision de la direction qui, pour des raisons d’économie qui sont prévues d’ailleurs qui sont permises et d’ailleurs qui sont en passe d’être utilisées par tous les casinos puisque le casino d’Arcachon vient de le faire aussi, c’est-à-dire de mettre les grands jeux dans la salle des machines à sous, ils l’ont mal vécu, ils ont fait une grève. A ma connaissance cette grève aujourd’hui est terminée, elle est rentrée dans l’ordre. Alors vous dîtes que les promesses sont bafouées. Moi je n’en sais rien, je vais juste vous dire une chose. Aujourd’hui je sais, je connais le chèque qu’adresse le Casino pour les deux premiers jours d’exploitation à la Ville de Gujan-Mestras. Pour deux jours, ce chèque est de, les deux premiers, le chèque est de 3 574 €. Je trouve que les promesses là ne sont pas bafouées en aucune façon et s’agissant du fait d’être reçu pour le personnel, ça je m’en suis émue et parce qu’effectivement moi aussi j’ai reçu le personnel bien évidemment gréviste. Il faut savoir que dans les Casinos, il y a une règle et quand vous parlez de propriétaire ce n’est pas propriétaire le bon terme c’est principal actionnaire. Le principal actionnaire ne peut pas recevoir le personnel et c’est seulement, et là c’est très réglementé, c’est seulement le directeur de l’établissement, le directeur des jeux qui peut recevoir le personnel et si la propriétaire, mais entre nous soit dit c’est la principale actionnaire, recevait le personnel, elle se mettrait à la faute par rapport à la réglementation des jeux ce que j’ai pu vérifier. Je ne le savais pas moi non plus, je ne suis pas une spécialiste là-dedans mais je me suis interrogée, je me suis inquiétée parce que comme j’ai reçu le personnel, j’ai aussi reçu le responsable des renseignements généraux qui connaît parfaitement bien le fonctionnement des casinos, ce que moi je ne connais pas. Et qu’il m’a rappelé que « un » la décision de mixité était parfaitement fondée, c’était de la responsabilité du casino et le personnel salarié ne pouvait pas s’y opposer et « deuxièmement » leur demande d’être reçus par Madame Ruggieri pour ne pas la citer est infondée parce que Madame Ruggieri ne peut pas recevoir le personnel. Voilà, écoutez je n’en sais pas plus, je vous donne cette information. Je suis simplement sidérée du monde qu’il y a. Je passe le soir, il y a des voitures partout sur le parking, il y a un monde fou. Il paraît qu’un soir il y avait 800 personnes. Je trouve ça d’ailleurs extrêmement étonnant. J’ai toujours dit que ce casino serait le pilier de notre politique touristique et bien encore une fois nous, nous sommes en appui de notre délégataire. Je vous rappelle que si nous n’avons à mon avis pas une dotation de 100 machines à sous, ça m’étonnerait qu’on est 100 machines à sous par la commission supérieure des jeux pour y avoir été deux fois je connais la difficulté de passage devant cette commission ça m’étonnerait qu’on est ça, nous le demandons pour lui faire plaisir. Mais ça m’étonnerait. Ce qui compte c’est qu’à la prochaine dotation de machines à sous, notre pourcentage passera de 7 à 9% et ça cela ne sera pas désagréable non plus pour les finances de notre Ville, n’est-ce pas cher Daniel Trouvé ? Oui.

Jérôme BURGUIERE :

Est-ce que vous pourrez interroger votre informateur des renseignements généraux sur la question des CNE ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors franchement sur les CNE, je comprends que vous soyez contre c'est votre droit mais moi franchement…

Jérôme BURGUIERE :

Non, je parle de légalité, je ne parle pas de principes, je parle de légalité.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On ne focalise pas sur la légalité, écoutez.

Jérôme BURGUIERE :

Les entreprises de plus de 20 normalement n'ont pas le droit. Il y a plus de 20 salariés au casino de Gujan-Mestras, ça serait bon de vérifier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Écoutez, j'imagine que c'est légal, c'est très contrôlé vous savez. Ils ont des contrôles constamment.

Jérôme BURGUIERE :

Vérifiez, vérifiez cela prendra trois minutes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je crois qu'il faut quand même, comme vous disiez très justement, restons, vivons cachés pour être heureux et je crois que ce casino ferait bien peut-être d'arrêter de faire parler de lui comme il a fait parlé effectivement.

Jérôme BURGUIERE :

Je suis bien d'accord.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ou alors c'est une excellente publicité. C'est possible mais quand même. A la faveur de ces remarques je mets aux voix ce dossier.
Y'a t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.
Des absentions ? Il y en a donc je vais compter puisqu'il n'y a pas de procuration de Monsieur Druart, 7 abstentions et il est adopté à la majorité, je vous en remercie.

- **DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MACHINES A SOUS PAR LA SOCIÉTÉ DU CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité 25 POUR et 7 ABSTENTIONS (Jérôme BURGIERE – Isabelle DERAVIN – Luc VOISIN – Sylviane STOME – Marie-Claude DEGRAVE– Elisabeth SANDILLON-REZER – Vahid HAJEB)

Alors maintenant nous passons à la délibération sur la constitution d'un EPIC Office de Tourisme avec l'approbation des statuts, l'approbation de la composition du comité de direction, les modalités de désignation des membres. Le rapporteur est Michèle Raynaud. J'ai oublié de désigner un secrétaire de séance, je vais donc demander à Patricia Castillo si elle veut bien être secrétaire, elle prend des notes on me dit donc tout va bien.

CONSTITUTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME
APPROBATION DES STATUTS – APPROBATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION ET MODALITÉS DE DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Michèle RAYNAUD :

Par délibération en date du 24 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de structurer différemment la fonction touristique de la Ville en engageant les procédures nécessaires à la mise en place d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Cet EPIC reprendra notamment l'ensemble des activités de l'Office de Tourisme associatif ainsi que les activités de la Maison de l'Huître et sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme au plan communal et des programmes locaux de développement touristique.

Les statuts de l'EPIC annexés à la présente délibération fixent les missions qui lui sont confiées, définissent l'organisation et le fonctionnement du Comité de Direction ainsi que les modalités budgétaires et comptables de l'EPIC.

Cet EPIC Office de Tourisme sera administré par un comité de direction. Celui-ci comprendra, sous la présidence du Maire, 15 membres.

Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et à son décret d'application n°2005-490 du 11 mai 2005, la majorité des sièges est attribuée aux membres représentant la collectivité, soit 9 sièges, les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme occupant les 6 autres sièges. Ces derniers seront désignés par le Maire après appel à candidature auprès des organismes et associations de professionnels.

Le Comité de Direction peut associer à ses travaux, avec voix consultative, toute autre personne ou tout organisme qu'il sera utile de constituer auprès de lui.

Je vous propose dès lors :

- D'approuver les statuts de l'EPIC Office de Tourisme ci-annexés,

- Et d'approuver la composition du Comité de Direction et les modalités de désignation de ses membres.

Marie-Hélène DES ESGLAUX :

Merci, Madame le rapporteur. Je voudrais, mes chers collègues, vous proposer deux petites modifications de forme qui sont à l'article 2 et à l'article 3. A l'article 2, il a été écrit c'est une faute « il devra obligatoire être consulté » bien évidemment vous avez compris qu'il fallait lire « il devra obligatoirement être consulté ». Enfin à l'article 3 « le comité de direction comprend, sous la présidence de Madame le Maire » on va dire « sous la présidence du Maire ». Ça me paraît mieux « des conseillers municipaux désignés » etc. A la faveur des ces deux remarques, ensuite comme il est dit un petit peu plus loin nous désignons, nous devons désigner. Le conseil comprendra neuf membres, 9 conseillers municipaux. Cette désignation se fait à la majorité ce qui veut dire, se faisant à la majorité, l'équipe exécutive majoritaire peut, désigner sans problème neuf membres pour cet EPIC, sachant que cet outil ce ne sont pas que des statuts, c'est quelque chose de très important à mes yeux, c'est vraiment une forme juridique qui va nous permettre de faire évoluer tout à fait de manière moderne, structurée notre politique touristique sur la Ville et va nous permettre de rassembler absolument tout le monde notamment je pense aux commerçants et artisans, je pense à nos amis ostréiculteurs puisqu'il y aura dedans la Maison de l'Huître. Dans cet EPIC il n'y aura non seulement l'Office de Tourisme tel qu'il y est actuellement mais il y aura également la Maison de l'Huître et donc c'est très important cet outil. C'est se doter véritablement d'un outil extrêmement important, je veux d'ailleurs en féliciter Michel GOUESBIER de tout ce qu'il a fait avec son bureau dans sa structure jusqu'à maintenant. Mais c'est l'évolution, nous sommes aujourd'hui en mesure avec une zone de loisirs qui a plus de 300 000 entrées et il n'y avait pas le casino. Avec le casino, avec tout ce qui va se passer, avec un certain nombre de projets qui sont en cours, il est certain que se doter d'un EPIC c'est quand même quelque chose de très fort. Alors 9 membres, oui la majorité pourrait désigner 9 membres appartenant à ma liste bien évidemment. Je vais proposer ce soir à l'opposition un poste sur ces 9 membres, ce qui est une ouverture bien évidemment qui, je crois ne s'est jamais faite, ce dont je ne suis pas peu fière

bien évidemment. Mais ça me paraît tout à fait raisonnable et ça me paraît une bonne décision et je suis convaincue que la personne que vous voudrez bien désigner qui représentera votre liste travaillera en symbiose pour cette politique touristique de la Ville que nous voulons extrêmement forte parce que nous avons de plus en plus une identité touristique et que nous devons revendiquer et que nous devons affirmer. Cet EPIC va nous le permettre. Donc, dans cette délibération d'autorisation des statuts, j'ai préféré, ce que nous verrons dans la délibération juste après, que dans la désignation, si vous êtes d'accord, je vous proposerais un poste. Si vous ne voulez pas du poste bien évidemment j'ai un de mes conseillers municipaux qui sera ravi de participer à ce conseil, mais je pense que vous aurez à cœur de participer avec nous à la mise en œuvre de cette politique touristique sur notre Ville.

Jérôme BUIRGUIERE :

D'abord, il faut que je vous dise un mot pour vous dire si nous aurons à cœur de mettre en œuvre la politique touristique de la Ville.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très certainement.

Jérôme BURGUIERE :

Et bien oui. Je trouve ça très bien. Lors du premier conseil municipal nous avions demandé, nous avons réagis sur certaines commission. Je me souviens la « commission technique paritaire » en disant que l'opposition souhaitait être bien représentée dans les commissions et je ne peux que trouver ça très bien que vous nous proposiez un poste. En pratique vous me prenez au dépourvu puissque quand j'ai interrogé les services…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Dans ce sens, ce n'est pas très grave Monsieur Burguière.

Jérôme BURGIERE :

Cela n'est pas très grave mais il va falloir que je vous donne un nom.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui, mais je vais vous autoriser une suspension de séance si vous le souhaitez.

Jérôme BURGIERE :

J'allais vous le demandez.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bien sûr.

Jérôme BURGIERE :

Vous allez donc m'autoriser une suspension de séance qui n'a rien…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bien sûr on va d'abord terminer cette délibération.

Jérôme BURGUIERE :

…Qui n'a rien pour vous ennuyer et on vous donnera un nom mais effectivement je ne sais pas si la personne en question travaillera en symbiose je ne sais pas si on peut aller jusqu'à la symbiose quand même.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mais si, mais si.

Jérôme BURGUIERE :

Mais non je ne pense pas, je ne pense pas que ce soit souhaitable d'ailleurs.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous voyez, il ne faut pas avoir une attitude comme ça.

Jérôme BURGUIERE :

La symbiose, vous vous rendez compte, la symbiose Madame DES ESGAULX que dira-t'-on ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ce n'est pas bien de dire ça.

Jérôme BURGUIERE :

Mais je peux vous assurer qu'elle travaillera avec conscience sur le développement touristique de la commune et que nous ne serons pas forcément toujours d'accord.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. D'autres observations ? Il n'y en a pas, je mets donc cette délibération aux voix.
Y'a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il n'y en a pas.

- **CONSTITUTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME APPROBATION DES STATUTS – APPROBATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION ET MODALITÉS DE DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Nous mettons à l'unanimité sur les fonds baptismaux cet Etablissement Public Industriel et Commercial que nous dénommons Office de Tourisme de Gujan-Mestras. Je vous en remercie, donc nous vous proposons une petite suspension de séance.

Jérôme BURGUIERE :

Pardon, juste avant la suspension de séance, lors des premières séances du conseil municipal, nous avions demandé à être destinataires des comptes de la Maison de l'Huître avant son intégration dans l'EPIC, nous ne les avons pas eus.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Le trésorier figurez-vous, qui est-c'est une association privée qui ne dépend pas de la Ville, le trésorier a fait des difficultés. Donc vous vous adresserez à lui, je vous donnerai ses coordonnées mais il a fait des difficultés, il a trouvé que votre demande était inadmissible.

Jérôme BURGUIERE :

Inadmissible est-ce qu'on peut supposer que le conseil d'administration de l'EPIC qui intègrera la Maison de l'Huître aura ses comptes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ce n'est plus du tout pareil. Nous faisons un budget à l'heure actuelle.

Jérôme BURGIERE :

J'en déduis donc que la personne que nous allons désigner pour représenter notre groupe dans ce conseil d'administration pourra voir ces comptes. Donc ce qui est inadmissible aujourd'hui va devenir évident dans quelques temps.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non, attendez. Elle n'aura pas les comptes, elle aura en terme de budget, on va budgéter les dépenses relatives à la Maison de l'Huître mais l'EPIC n'aura pas la comptabilité d'une association privée.

Jérôme BURGUIERE :

Oui, mais qu'on n'intègre quand même dans l'EPIC, qu'on intègre avec ces comptes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

En terme de budget des prévisions budgétaires.

Jérôme BURGUIERE :

Que l'on intègre aussi avec ces comptes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Non pas du tout.

Jérôme BURGUIERE :

L'association va clore ses comptes définitivement en l'état ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

L'association, elle, continue, c'est une association qui avait plusieurs activités, tout comme l'association de l'Office de Tourisme dont on a parlé tout à l'heure. Si vous avez bien écouté ce qu'a dit David Deligey, tout à l'heure, vous l'avez senti. Donc si l'activité-continue, il n'y a pas de problème.

Jérôme BURGUIERE :

Je trouve dommage quand même qu'une association subventionnée par les fonds publics par la Mairie en l'occurrence…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Attendez, quand nous donnons des subventions, nous avons des critères d'attribution et nous avons nos propres éléments d'appréciation, mais ça reste dans le dossier au service des finances et je ne vois pas…

Jérôme BURGUIERE :

J'écrirai au trésorier, au Président de l'Association pour faire acte de transparence.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Écoutez, en tout cas, il a trouvé votre demande très déplacée.

Jérôme BURGIERE :

Je suis désolé de l'avoir vexé, c'était juste de la transparence.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous le dis.

Jérôme BURGUIERE :

Je lui renouvellerai la demande sans problème.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous lui ferons part de vos observations. Ceci étant, nous avons donc une délibération qui a été votée à l'unanimité. Avant de désigner les représentants du conseil municipal au comité de direction de l'EPIC, je vais vous donner si vous voulez bien les membres si vous le souhaitez sur la liste de Marie-Hélène DES ESGAULX nous avons : Marie-Hélène DES ESGAULX, Michèle RAYNAUD, Michèle BOURGOIN , Daniel TROUVÉ, Jacques CHAUVET , David DELIGEY , André MOUSTIÉ et Daniel DIJON. Nous mettons 8 postes et nous attendons impatiemment votre 9ème poste. On vous Laisse 5 minutes.

Jérôme BURGUIERE :

J'avais un peu pensé que ça puisse se passer comme ça, mais j'avais pensé que dans votre grande bonté c'est 3 postes que vous nous donneriez comme à la proportionnelle, alors j'avais 3 noms, il a fallu que je sélectionne un parmi les trois.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Attendez, quand vous avez des commissions, je vous rappelle qu'au scrutin proportionnel pour des commissions de 11 personnes vous avez 2 postes.

Jérôme BURGUIERE :

Non trois.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Trois bon. Alors donc sur 9.

Jérôme BURGUIERE :

Bon allez ça sera Elisabeth REZER SANDILLON.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors je vous écoute.

Jérôme BURGUIERE :

Elisabeth REZER SANDILLON.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Elisabeth REZER SANDILLON.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME

Par une précédente délibération de ce jour, le statut de l'EPIC Office de Tourisme de GUJAN-MESTRAS a été soumis au vote du conseil municipal ainsi que la composition et les modalités de désignation des membres du Comité de Direction.

Ce Comité de Direction est présidé par le Maire, membre de droit, et comprend 15 membres :

- 9 conseillers municipaux (dont le Maire) ;
- 6 représentants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme.

Les représentants de la Commune devant être désignés par le Conseil Municipal, je vous propose dès lors de bien vouloir vous :

Prononcer sur la désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme.

Normalement le vote se fait à bulletin secret mais compte tenu de notre très grand consensus puis-je vous suggérer, chers collègues, de faire un vote à main levée, vous n'y voyez pas d'inconvénient ?

Jérôme BURGUIERE :

Faudrait pas qu'on abuse ni du consensus, ni de la symbiose, mais je suis d'accord.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous avez du mal à vous opposer, c'est dur.

Jérôme BURGUIERE :

Non, c'est facile de s'opposer.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Sur des sujets comme ça c'est dur, je vous comprends.

Jérôme BURGIERE :

Mais je suis d'accord sur ce sujet-là il n'y aucune raison de s'opposer. Pourquoi est-ce que l'on s'opposerait, Madame DES ESGAULX ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Depuis le début de la réunion c'est dur, mais je comprends.

Jérôme BURGUIERE :

Ne soyez pas impatiente. Ça viendra en son temps, Madame DES ESGAULX.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cela va venir. Je ne vais peut-être pas vous aider, je vais mettre aux voix donc une liste encore une fois que j'ai indiquée à laquelle on a rajouté Madame Elisabeth REZER SANDILLON. Je la mets aux voix.

Y'a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Cette désignation est faite à l'unanimité et je m'en réjouis avec vous.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Autorisation de mise à disposition de la COBAS de biens immeubles constituant l'École Maternelle Chante Cigale, rapporteur Jean Pierre VAN LERBERGHE.

AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DE LA COBAS DE BIENS IMMEUBLES CONSTITUANT L'ECOLE MATERNELLE CHANTE CIGALE

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

En vue de la restructuration et de l'extension de l'école maternelle Chante Cigale, il convient de définir les conditions de mise à disposition de la Communauté d'Agglomération par la Ville de GUJAN-MESTRAS des biens immeubles constituant cette école conformément au projet de convention annexé.

En effet, par arrêté du 7 décembre 2001, Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a autorisé la transformation du District Sud Bassin en Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud Pôle Atlantique dans les conditions précisées au projet de statuts joint à la délibération du Conseil du District en Communauté d'Agglomération.

Ce projet de statuts énumère dans son article 2 les compétences transférées par ses communes membres à la Communauté d'Agglomération, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2001 autorisant la modification des compétences du

District Sud Bassin dans les conditions définies par délibération du Conseil du District en date du 3 octobre 2001.

La liste des compétences annexée à cette dernière délibération porte extension des compétences du District à la construction et aux opérations de restructuration lourde des classes et écoles maternelles et primaires.

Or, conformément à l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Dès lors, la mise à disposition, par ses communes membres, des établissements scolaires se trouve limitée en temps et objet aux travaux de construction, reconstruction, démolition, surélévation ou addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens immeubles.

Ainsi, la collectivité propriétaire conserve tous les autres droits et obligations de propriétaire de même que sa pleine compétence en matière d'éducation du premier degré.

Je vous propose donc :

- D' approuver les termes de la convention de mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud Pôle Atlantique par la Ville de Gujan-Mestras des biens immeubles constituant l'école Chante Cigale en vue de sa restructuration et de son extension ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que toutes autres pièces nécessaires.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, Monsieur le rapporteur. Alors c'est un dossier extrêmement important parce que pendant un certain temps on avait envisagé d'aller vers la construction d'une École Maternelle. Mais nous sommes beaucoup plus aujourd'hui compte tenu des chiffres, compte-tenu de notre population, nous sommes plutôt sur des restructurations et nous commençons par l'École Maternelle Chante Cigale qui en a bien besoin. Je déplore que ces derniers jours, cher Jean-Pierre il y est eu quelques soucis avec la chaleur du début du mois de Septembre. Je sais que tu as veillé à faire mettre en place une salle climatisée.

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

Oui. C'est ce que j'ai dis tout à l'heure quand j'ai énuméré les différents travaux. Nous avons mis en place effectivement une climatisation dans la salle de jeux qui est la salle la plus importante où on peut mettre ensemble un nombre conséquent d'enfants.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Donc cette restructuration est vraiment nécessaire et mon idée c'est bien évidemment de continuer ensuite, quand cette école sera faite, sur d'autres restructurations sur notre Ville. Nos écoles ont 25 ans pour certaines d'entre elles et il y a des mises aux normes et elles ne correspondent pas à l'idée qu'on peut se faire aujourd'hui d'écoles quand on voit bien sûr des écoles neuves. Donc la COBAS ayant aujourd'hui la compétence sur la construction d'écoles neuves, mais aussi sur la restructuration d'écoles anciennes, tout naturellement nous nous tournerons vers la COBAS pour tout cela. Madame Stome ?

Madame Sylviane STOME :

Oui Madame le Maire. J'aimerais intervenir sur cette délibération. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, vous voyez cela commence à venir. Alors, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, j'ai repris le programme de Monsieur Bézian 2001 et effectivement j'ai trouvé un gros titre : « une éducation de qualité » et ensuite je cite : « le besoin d'une quatrième école maternelle est de plus en plus pressant. Des terrains on été réservés et seront acquis par la Ville à proximité des nouvelles zones d'urbanisation. Ce nouvel établissement désengorgera trois autres écoles maternelles et permettra d'accueillir les enfants âgés de moins de 3 ans ». Maintenant je vais vous donner des chiffres qui sont tout aussi parlant. En 2001, les écoles maternelles de Gujan totalisaient 494 élèves répartis sur 17 classes, en 2003 c'est la rentrée des enfants du boom de l'an 2000 : 542 élèves affluent dans nos écoles maternelles avec la création de deux classes supplémentaires. Cette année, ces enfants entrent en école primaire et on a le problème justement d'une création de classe supplémentaire dans une école qui déborde déjà beaucoup et la création d'une nouvelle école élémentaire serait elle aussi importante. C'était une parenthèse, je suis bien placée pour vous parler de l'accroissement des naissances de part mon métier et je peux vous dire que cette année elles sont en nette augmentation à l'hôpital Jean Hameau. Il y a + 80 par rapport à l'année précédente. Il y en a une partie qui va venir sur Gujan-Mestras, enfin je l'espère. Cette augmentation des naissances se répercutera forcément sur nos écoles. Pour en revenir aux écoles maternelles, la rentrée de 2006, nos écoles reçoivent 534 élèves répartis sur 19 classes à 1 ou 2 élèves près. Je crois qu'on n'a pas tout à fait les mêmes chiffres. Le besoin pressant dont votre liste parlait en 2001 est encore plus pressant en 2006. On installe des pré-fabriqués dans les écoles de Gujan-Mestras mais les surfaces ne sont pas extensibles. Ces bâtiments privent les enfants d'une partie de leur cour de récréation. Plus il y a d'élèves, plus la cour de récréation est petite en surface et la densité des élèves dans la cour augmente inexorablement. Comment les enfants peuvent-ils jouer, se dépenser sans se bousculer et développer à ce moment-là une certaine agressivité. En argumentant contre la suppression de la classe à l'École Maternelle Jules Ferry, vous avez bien fait remarquer que la distance entre ces deux

écoles est de 6 kilomètres, je crois. C'était un bon argument, mais ça veut dire qu'il y a des enfants qui doivent faire 3 kilomètres pour aller à l'école, des enfants qui ont entre 2 ans et demi et 5 ans. Je pense qu'une école située à mi-chemin serait plus judicieuse que l'extension d'une école maternelle, une école à 7 classes signifie entre 250 et 300 enfants dans la cour de l'école, des enfants qui ont entre 2 ans et demi et 5 ans. Est-ce que vous souhaitez ça pour vos enfants ? On ne devrait pas dépasser 5 classes par école, c'est-à-dire environ 130 à 150 enfants et c'est déjà beaucoup. Ce changement de politique n'est pas en faveur de la jeunesse. A chaque fois que j'ai eu l'occasion de parler de ce sujet avec des élus, il m'a été répondu qu'il y avait de moins en moins d'enfants et ce, malgré l'augmentation de la population. Pour moi passer de 494 à 534, c'est une augmentation certes pas en rapport avec l'augmentation de la population sur la commune, mais là encore ce n'est qu'une question de volonté politique. Si vous donnez la possibilité matérielle à des jeunes de s'installer sur notre commune avec les infrastructures qui leur sont nécessaires alors nous aurons encore plus d'enfants dans nos écoles. Nous sommes bien en train de parler de l'avenir de Gujan-Mestras. C'est bien eux et eux seuls l'avenir de Gujan-Mestras. Maintenant c'est à vous de nous montrer que vous pratiquez une politique en faveur de la jeunesse et de l'enfance. Merci de votre attention.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

J'espère déjà que les chiffres de l'année prochaine ne nous donnerons pas une nouvelle suppression de classe et qu'il y aura vraiment des inscriptions, parce que je ne suis pas convaincue que les naissances à l'hôpital Jean Hameau, ce critère soit suffisant. On a une projection aujourd'hui, on a pris tous, les moins de 3 ans. Malheureusement, on n'est pas dans une dynamique mais on n'est pas seul comme ça. D'ailleurs, la ville voisine de la Teste est dans la même situation. C'est vraiment une situation qui existe sur tout le Sud-Bassin. En tout cas je pense qu'aujourd'hui vous serez d'accord pour restructurer Chante-Cigale parce que Chante Cigale en a besoin. Je pense que même si vous envisagez une nouvelle école, pourquoi pas ? En tout cas aujourd'hui c'est sur cette délibération de restructuration de l'école Chante Cigale que nous demanderons votre accord. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Oui Madame Degrave

Marie-Claude DEGRAVE :

Il faut aussi se rendre compte que les critères de fermeture et de création de classes diffèrent d'une année à l'autre.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui, c'est vrai. Mais, franchement, cette année il nous a manqué une vingtaine d'inscriptions. Si vous voulez, on a espéré que des militaires arrivent avec **(changement de cassette).** Mais là, c'était pour éviter une suppression. Vous voyez on était dans ce sens-là. Je vous comprends, ceci dit, moi je souhaite comme vous qu'il y ait des jeunes en grand nombre et si vraiment à un moment donné il se fait sentir le besoin d'une nouvelle école, je serai la première à défendre avec vous ce dossier. Il n'y a aucun problème. Aujourd'hui l'urgence c'est le restructuration de Chante Cigale parce que vraiment Chante Cigale n'est pas en état. Il y a 4, je ne dis pas de bêtises, Jean Pierre ? C'est 3 ou 4 « bungalows », 3. Donc il faut vraiment les

supprimer en faire des classes comme il faut. C'est d'abord sur Chante Cigale que doit porter toute notre attention et je ne pense pas qu'on puisse présenter deux dossiers en même temps à la communauté d'agglomération. Madame Stome .

Madame Sylviane STOME :

N'empêche qu'il y a quand même des pré-fabriqués qui auraient pu être des classes dans une nouvelle école. Et je trouve que c'est dommage et pour la fermeture de la classe de l'école maternelle Jules Ferry, c'est quand même aussi dommage de faire monter autant les effectifs des élèves de 2 ans et demi. Enfin, des enfants de 2 ans et demi dans une classe de 30, c'est énorme, le jour de la rentrée les enfants pleuraient tous et c'est énorme.

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

Ils pleurent chaque année.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il ne faut pas tout mélanger. Ils pleuraient. Nous y étions, j'y étais moi aussi, ils pleuraient pour d'autres choses et le fait qu'on ait mis deux ATSEM dans la fameuse classe, je crois quand même, et les parents d'élèves nous ont remerciés, si vous voulez, d'avoir conservé ce deuxième ATSEM. Donc vraiment je crois qu'il ne faut pas exagérer. C'est quand même pas un traumatisme. Mais, ceci dit, on fera tout ce qui est en notre pouvoir et je vous signale qu'on avait maintenu la demande de création. Nous avons appuyé parce que c'est important. On ne l'a pas obtenue cette année mais c'est au moins important pour que l'année prochaine il n'y ait pas une autre suppression. C'est surtout ça qui m'inquiète. C'est qu'aujourd'hui on est sous la prévision et sous le coup éventuellement d'avoir une autre suppression. Regardez les chiffres. Dans les autres classes, vous avez des effectifs à 25 et on aura des problèmes, il faut se battre pour de nouvelles inscriptions.

Madame Sylviane STOME :

Vous vous souvenez bien de ce qui s'est passé à l'École Maternelle Jules Ferry, je crois que j'y étais aussi.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et bien oui, je ne sais pas ce que vous voulez dire là.

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

Je voulais juste dire, sur les classes mobiles, ce n'est pas l' apanage de la commune de Gujan-Mestras. D'abord les classes mobiles ont une certaine valeur. D'ailleurs certains enseignants, quand il y a des extensions qui se font en dur, gardent ces classes mobiles. Donc ils doivent y trouver un certain intérêt. Ce que je voulais dire c'est que ce n'est pas l'apanage de la commune de Gujan-Mestras. Il y a d'autres communes, la commune du Teich aussi qui en a mis un certain nombre dans l'école

du Teich en attendant que ce soit la COBAS qui paye la nouvelle école du Teich. Donc je veux dire que de ce côté-là nous n'avons pas de leçon à recevoir.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je pense qu'il faut être raisonnable et qu'on peut demander une restructuration d'école. C'est l'urgence donc c'est Chante Cigale. Je mets aux voix ce dossier.

Jérôme BURGUIERE :

Pardon, Madame, je voulais juste une brève intervention.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pas de problèmes, j'ai tout mon temps.

Jérôme BURGUIERE :

Vous l'avez évoqué tout à l'heure dans les informations du Maire, la suppression des postes, et vous aviez évoqué vous-même le départ à la retraite des enseignants. Ce que je crains, dans cette affaire, parce que vous l'avez évoqué en filigrane, je vais le dire clairement, ce que je crains dans cette affaire c'est que les départs à la retraite d'enseignants servent de prétexte à la réduction des effectifs de l'Éducation Nationale et que, quel que soit le chiffre, nous perdions régulièrement des enseignants. C'est ce que je crains et on verra à la rentrée suivante ce qu'il adviendra.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Monsieur Burguière, ce que je crains moi c'est le manque d'inscription. Si il y a des inscriptions, si il y a des jeunes, il n' y aura pas de suppression de classes. Je mets donc au voix ce dossier.

Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

- **AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DE LA COBAS DE BIENS IMMEUBLES CONSTITUANT L'ECOLE MATERNELLE CHANTE CIGALE**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

CHARTE D'OBJECTIFS A 660 : OBSERVATIONS - PROPOSITIONS

Dans le cadre de la démarche 1% Paysage et Développement de l'A 660, un Livre Blanc a été rédigé par un bureau d'étude mandaté par la DDE validant les grandes orientations du traitement paysager des abords de l'autoroute.

Afin de répondre aux enjeux définis par le Livre Blanc, il convient, à présent, de passer à une nouvelle étape consistant en l'adoption d'une « Charte d'Objectifs ».

Cette Charte a pour finalité la détermination des zones à l'intérieur desquelles les actions seront éligibles, les unités paysagères ainsi que les autres unités du territoire sous influence de la route. Aussi, elle fixera pour chaque zone les principaux objectifs à atteindre en matière de développement et de valorisation des territoires et de leur environnement.

Dans une prochaine étape, ladite Charte sera déclinée en un programme d'actions prévisionnel de préservation des espaces sensibles et de valorisation des paysages dans une logique de développement durable.

Le document constituant cette Charte, dont vous détenez un exemplaire, a été transmis par la COBAS pour approbation par le Conseil Municipal de GUJAN-MESTRAS.

En l'état, il ne satisfait pas aux exigences de notre Ville.

En effet, d'une part, dans le cadre de la réalisation d'un troisième barreau pour les déplacements, il est évoqué un prolongement direct à travers le Parc de la Chêneraie malgré les oppositions formalisées des riverains et de la Ville justifiées par une véritable volonté de protéger cet espace vert fondamental pour Gujan-Mestras. C'est quand même incroyable que ce truc perdure et qu'on parle de traversée du parc du parc de la Chêneraie alors que nous nous y sommes opposés je ne sais pas combien de fois.

D'autre part, toujours dans le cadre de la réalisation de ce troisième barreau, il est proposé de réserver l'usage des contre-allées de l'A 660 aux bus et aux modes de transports dits « doux », interdisant ainsi la circulation aux voitures. Quand on a une contre-allée qui s'appelle puisse qu'elle a un nom maintenant elle s'appelle la route du Lac de la Magdeleine et qui dessert une zone où il y a entre Juillet, Août 300 000 entrées dans cette zone d'où les parcs d'attractions : aqualand , Kid Parc , la coccinelle , c'est pareil dans le PDU nous avons dit 50 fois qu'il était hors de question que cette contre-allée soit réservée, d'ailleurs si on veut vraiment faire un bus rapide entre nous si on veut faire un bus express plage qui parte du Teich pourquoi pas ça c'est un très bonne idée et qui aille aux plages je vois pas l'intérêt qu'il y a un bus qui parte du Teich à revenir devant le Lac de la Magdeleine il me semble qu'emprunter la route de Chante Cigale et surtout l'allée de Bordeaux il me semble que c'est quand même mieux que de revenir devant le Lac de la Magdeleine

Enfin, cette Charte opère une réelle confusion dans sa rédaction entre le prolongement de l'allée de Bordeaux et les contre-allées (page 11).

Il n'est pas envisageable de valider de telles propositions :

- un prolongement direct à travers le Parc de la Chêneraie constituerait une véritable saignée de béton au sein de notre poumon vert. Cet aménagement s'avérant irréalisable, il ne doit donc pas en être fait mention dans la Charte d'Objectifs de l'A 660 et nous refusons de la signer en l'état

l'interdiction de circulation des voitures sur la Route des Sports donc ça c'est la partie je le rappelle parce que c'est des désignations de rues dénominations adoptées lors de notre dernier conseil municipal la route des Sports c'est la contre allée qui va entre le Teich et Césarée, la route du Lac de la Magdeleine comme son nom l'indique c'est bien sur la contre allée qui va de la Hume jusqu'à on va dire Césarée et puis ensuite l'autre elle a pas de nom c'es la limite la contre allée qui va route des Lacs et la limite de la Teste de Buch bon il faudrait donc cette interdiction de circulation des voitures sur ces portions là ça condamnerait les accès à la zone de loisirs au Lac de la Magdeleine au village Khélus Club et au complexe sportif Chante Cigale

Le projet de Charte fait en outre clairement apparaître une insuffisance de franchissement de l'A 660 pour les piétons et cyclistes. Or, la Ville de GUJAN-MESTRAS et son Maire a proposé aux services de la DDE concernés la création d'un tel franchissement au niveau du Lac de la Magdeleine. A vrai dire entre le Lac de la Magdeleine et Césarée j'ai proposé à l'Etat de faire un franchissement pour les piétions, une passerelle mais on pourrait faire une passerelle plus chouette que celle de Biganos on pourrait faire une passerelle un peu j'en ai parlé avec certains une passerelle un peu écologique qui prendrait en compte l'environnement et qui pourrait comporter quelques éléments remarquables. Donc une passerelle pour les piétions et pour les cyclistes c'est tout à fait un maillage extrêmement intéressant dans cette zone de loisirs et je vous proposerais au prochain conseil municipal d'ailleurs une délibération spécifique sur cette passerelle sur cette proposition parce que nous voulons que ça rentre bien évidemment comme je l'ai dis au Président de la COBAS dans le futur contrat d'agglomération c'est le dossier un des dossiers mais celui là en tout particulier que nous porterons au nom de la Ville parce que ce franchissement de la 4 voies à cet endroit là dans quelques temps vous verrez qu'il est extrêmement important compte tenu des équipements publics qu'il pourrait desservir puisse qu'il pourrait desservir notamment la future piscine sur laquelle nous travaillons sur laquelle surtout Jean Claude Boutain et André Moustié travaille d'arrache pieds. Donc il est très important pour nos enfants qu'il il y est ce passage en l'état cela ne figure pas sur la charte puisse qu'au contraire on stigmatise qu'il y a un manque de passage, nous nous allons faire une proposition nous voulons que ce soit dans la charte A 660 et nous ferons une délibération spécifique dans notre prochain conseil municipal mais je voulais vous en avertir tout de suite.

Enfin, la Charte d'objectifs ne fait pas mention du règlement local de publicité arrêté par la Ville de GUJAN-MESTRAS en date du 24 juillet 2006. Il convient donc que la Charte y fasse référence. On pourrait même dire sur le PLU il y a une phrase sur le PLU qui n'est pas très satisfaisante ce qui n'est pas satisfaisant non plus moi je m'étonne quand on fait état de deux secteurs à enjeux forts la zone NB de la Teste l'échangeur du Teich. Permettez moi de penser que toute la zone de loisirs de Gujan-Mestras est tout aussi remarquable que le reste et mériterait un traitement dans ce dossier là donc pour toutes ces raisons j'en ai bien évidemment averti le Président et surtout les services de la COBAS nous allons travailler à une rédaction plus complète et d'ors et déjà j'ai reçu une lettre du Président de la COBAS me disant effectivement « Madame la Députée-Maire, chère collègue la charte d'objectifs A 660 que j'ai eu le plaisir de vous adresser en Août dernier est un outil de travail finalisé en 2005 dans le cadre de la démarche 1% paysage et développement pour le compte de l'Etat l'élaboration de ce document imprimé en mai 2006 n'a pas pris en compte les remarques du plan de déplacement urbain de la COBAS » et je crois qu'il y aussi des remarques qui sont faites pour la commune de la Teste de Buch.

Donc en l'état je vous propose :

- D' émettre un avis défavorable parce que la demande de la COBAS était d'émettre un avis favorable pour que nous autorisions le Président à signer cette charte d'objectifs donc je vous propose d'émettre un avis défavorable quant à l'approbation de la « Charte d'Objectifs de l'A 660 » telle que soumise à ce jour par la COBAS,
- De demander la prise en compte des modifications et propositions émises par la Ville de GUJAN-MESTRAS dans le cadre de ce projet de Charte.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Et de valider bien évidemment la proposition que je vous fais de faire cette passerelle à ce niveau ce qui constituera, après les travaux du doublement de la voie, je pense un élément extrêmement important de ce dossier et de nos déplacements dans le Sud-Bassin. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Burguière.

Jérôme BURGUIERE :

Madame le Maire, sur ce dossier d'abord je vais rappeler qu'il s'agit d'un document de l'Etat et vous savez que je le connais un peu ce dossier et puisque c'est un document de travail…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Pour la Chêneraie aussi.

Jérôme BURGUIERE :

Oui, mais justement on va en reparler. Madame DES ESGAULX, parce que je vois bien le procès d'intention. Sur la Chêneraie, l'histoire je la connais, un bureau d'étude a évoqué l'idée de. Il y a eu de la concertation et l'idée a été écartée après la concertation. On ne peut pas mieux faire de la concertation. Par contre pour ce qui est du document, je vous dis que votre délibération telle qu'elle est là, elle est inexacte et presque même malhonnête. Qu'est-ce qui est écrit dans ce document ? Deux possibilités existent. La première consiste au prolongement direct au travers du parc de la Chêneraie, mais la commune de Gujan-Mestras et les riverains y sont opposés, pour protéger cet espace vert important rendant l'idée irréalisable, c'est ça qui est écrit dans ce document.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est surtout pour ça qu'on le rappelle et qu'on le remet dans le document histoire de voir.

Jérôme BURGUIERE :

Mais ça vous verrez ça avec l'Etat, ce que je veux vous dire…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Attendez, là je vous arrête, pardonnez-moi mais cette charte…

Jérôme BURGUIERE :

Non, ne m'arrêtez pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Ah si, parce que c'est la première page, mais vous parlez de malhonnêteté, mais je suis désolée vous n'avez pas lu la première page.

Jérôme BURGUIERE :

1% paysage.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cette charte est réalisée sous la conduite de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon.

Jérôme BURGUIERE :

Oui bien sûr. Mais à la demande de l'Etat, qui est le gestionnaire du 1% paysage, creusez un peu les sujets, creusez un peu les sujets.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Le Président de la COBAS est plus honnête que vous quand il reconnaît qu'il y a eu erreur et qu'il faut modifier.

Jérôme BURGUIERE :

Je continue. Le Président de la COBAS qui vous a écrit évoquait les contre-allées et j'y venais. Sur le parc de la Chêneraie, ce qui est écrit dans ce document, moi je le pense contrairement à ce que vous dites, protège le parc de la Chêneraie. Voilà un document où c'est écrit qu'on ne peut pas le traverser, exactement ce que voulait les riverains et la commune, c'est écrit noir sur blanc et vous voulez le retirer. Deuxième sujet, les contre allées, là je suis d'accord avec vous et je pense que le Président de la COBAS a eu raison de l'écrire comme ça. Il y a eu dans le cadre de la démarche du plan de déplacement urbain une autre démarche pilotée par la COBAS. Des remarques faites pour demander la mixité des transports sur les contre-allées à Gujan-Mestras et ça a été pris en compte dans le PDU et je suis d'accord avec vous pour dire que ce document-là ne le prend pas en compte. D'ailleurs il est antérieur en fait à l'élaboration du PDU. Là, effectivement, il faut que la charte prenne en compte les remarques du PDU. Mais j'ai une remarque de méthode maintenant. Notre commune va voter, vous le proposez en tout cas, un avis défavorable. C'est quelque chose de très dur quand on est associé en permanence à l'élaboration d'un document parce que la commune de Gujan-Mestras, comme les autres communes du Bassin, enfin du Sud-Bassin, a été associée à toutes les réunions de travail y compris celle, laissez-moi finir, y compris celle qui a validé le document que vous décriez maintenant et d'ailleurs je me souviens d'un PV, le dernier PV du 25 Novembre 2004, dans lequel on parlait de ce document-là et pas d'un autre qui parle d'une réunion à laquelle était invitée la Députée qui était elle-même représentée par son attaché et c'est dans ce genre de réunions qu'on dit ces choses là, pas à la fin de la démarche, quand c'est déjà passé devant le comité national. C'était la même chose pour le PDU, c'était la même chose, c'était au moment du vote qu'on s'est aperçu que dans les commissions, on n'avait rien dit. Alors, dont acte, je suis d'accord avec vous sur les contre-allées, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur la Chêneraie puisque le texte dit le contraire de ce que vous prétendez qu'il dit. Mais alors faisons preuve d'un peu d'humilité plutôt que d'avoir un vote défavorable qui est très dur et qui ne reconnaît aucune faute de la part de la commune qui n'a pas été très présente aux réunions, disons qu'on émet un vote favorable sous réserve de l'intégration des remarques du PDU puisque nous avons obtenu ce que nous voulions dans le PDU. C'est le même résultat mais je trouve qu'on est un peu plus modeste dans la façon dont on présente les choses. Voilà, je vous propose de changer le sens de la délibération comme cela.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je voudrais d'abord vous dire que quand je suis dans une réunion en tant que Député, même représentée par mon assistant parlementaire, j'y suis en tant que Député j'y suis à ce titre-là. Je ne m'exprime pas en tant que Député dans cette assemblée, je m'exprime en tant que Maire de Gujan-Mestras. Un, je suis scandalisée que cette idée que vous avez eue quand vous étiez Directeur du Développement Durable à la COBAS de faire un pont sur la Chêneraie, que cette

idée prospère encore, qu'on en parle dans un document de travail. C'est scandaleux. Vous, vous rendez compte du mal qui a été fait. Je ne veux pas que ça figure dans un document, ce n'est pas digne de Gujan-Mestras. Personne ne le comprendrait d'ailleurs ni les associations de la Hume ni nous. On s'est battu là-dessus. Ce document, quand vous me dites que franchement ça serait mieux protégé, la Ville serait mieux protégée si ça figurait toujours, c'est scandaleux que ce document continue. Cette idée absurde continue à prospérer et ça je le dis en tant que Maire de Gujan, et moi ça fait deux mois que je suis Maire de Gujan, et aujourd'hui je dis non seulement ça mais je fais en plus une autre proposition sur laquelle je vous ai trouvé très taisant qui est la passerelle. J'aurais aimé vous dire que vous souteniez mon idée d'une passerelle entre le Lac de la Magdeleine et Césarée.

Jérôme BURGUIERE :

Je vais revenir sur ce que vous avez dit et je vais parler de la passerelle. Dire, en ce conseil où il y a un Procès Verbal que c'est mon idée de traverser le parc de la Chêneraie, ça a sûrement bien fonctionné pendant les élections municipales mais elles sont passées comme vous l'avez dit.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous étiez Directeur, vous étiez Directeur du Développement Durable.

Jérôme BURGUIERE :

Inutile de continuer à le dire. Mais vous savez comment ça se passe quand on essaye de trouver des solutions et qu'on fait de la concertation ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Justement je sais.

Jérôme BURGUIERE :

Non. La concertation, vous ne savez pas. La concertation c'est on propose des choses, par exemple en l'occurrence, il y avait un bureau d'études qui disait c'est possible, ça paraît intéressant, proposons-le, qu'ont dit les riverains ? Non. Et qu'est-ce qui est écrit ? C'est irréalisable, mais c'est ça la concertation, Madame DES ESGAULX, c'est quand on propose des solutions et que les gens disent non et bien on ne le fait pas. Ça c'est la concertation. Donc le mauvais procès que vous avez fait pendant la campagne, vous l'avez fait, vous avez le droit mais maintenant il est fini. Je ne suis pas responsable, ni de cette proposition, par contre je revendique…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je suis contente que vous l'ayez enfin dit parce que je ne vous avais pas entendu le dire ni même dans la campagne au moins ce conseil municipal aura permis de dire que vous regrettiez cette situation.

Jérôme BURGUIERE :

Je revendique, d'avoir intégré en tout cas dans mon travail de technicien de l'époque le résultat de cette concertation et ça me paraît autrement plus important. S'agissant de la passerelle…

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà.

Jérôme BURGUIERE :

Et bien il faudrait savoir. Vous nous dites que vous allez proposer ça au prochain conseil dans une délibération.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Oui.

Jérôme BURGUIERE :

Et bien on verra le dossier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà, très bien, mais sur le principe, vous n'y êtes pas opposé ?

Jérôme BURGUIERE :

L'idée paraît frapper au coin du bon sens.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je vous en remercie. Très bien. Je mets aux voix cette délibération. Je la garde dans sa forme d'autant plus le Président de la COBAS a été averti, les services de la COBAS ont été avertis. Nous avons eu une réunion de travail avec le Directeur Monsieur Himbert avec je ne sais plus qui de ses services et donc les choses sont très claires, ils ont tous reconnu que nos observations étaient complètement fondées donc il est hors de question que je laisse une signature de cette convention dans l'état actuel. Personne ne le comprendrait donc nous émettons un avis défavorable, nous ne disons à la COBAS que nous voulons nous impliquer pour tenir la plume de ces modifications et de ces ajouts et nous revoterons ça le plus rapidement possible dès qu'on nous le permettra. Donc je mets aux voix cette délibération.

Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il y en a 7.
Ce dossier est voté à la majorité je vous en remercie ;

- **CHARTE D'OBJECTIFS A 660 : OBSERVATIONS - PROPOSITIONS**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité 25 POUR et 7 ABSTENTIONS (Jérôme BURGIERE – Isabelle DERAVIN – Luc VOISIN – Sylviane STOME – Marie-Claude DEGRAVE– Elisabeth SANDILLON-REZER – Vahid HAJEB)

Nous passons encore sur un sujet très intercommunal , il s'agit de la convention de mise à disposition de la parcelle DB N°160 au profit de la COBAS pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur notre commune, rapporteur Alain VAROQUEAUX.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LA PARCELLE DB N°160
AU PROFIT DE LA COBAS
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE

Suite à la demande de la Ville de GUJAN-MESTRAS, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a étudié la possibilité de construire une déchetterie sur une propriété communale située lieu-dit « Barcot ».

En effet, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés sont de la compétence de la COBAS, selon les statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2001 portant transformation du District en Communauté d'Agglomération.

Le terrain retenu est cadastré section DB n° 160 et a une superficie de 8840 m² environ. Il se trouve à proximité de la zone urbanisée et possède un accès direct sur l'Allée de Bordeaux.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1321-1 à 1321-5, la Ville de GUJAN-MESTRAS projette donc de consentir une mise à disposition de cette parcelle au profit de la COBAS, à titre gratuit.

Ladite convention sera conclue pour la durée d'exploitation de la déchetterie par la COBAS.

La COBAS se substituera alors à la Ville de GUJAN-MESTRAS dans ses droits et obligations.

Je vous demande ainsi :

- d'approuver le projet de convention ci-joint,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, Monsieur le rapporteur. Cette nouvelle déchetterie elle se situe, enfin tout le monde le sait ici mais je le dis pour le public, elle donnera sur l'allée de Bordeaux. Elle sera d'ailleurs très en retrait avec une protection paysagère et j'ai demandé que devant cette déchetterie il y ait vraiment une possibilité de containers à verres qui soit tout le temps ouverts parce que la déchetterie a des horaires où elle est fermée. Avec une solution devant cette déchetterie où vraiment on arrive avec sa voiture, on peut poser ses affaires dans ces containers de verres etc d'autant plus que les containers de verres qui sont actuellement sur le terrain de BAGI évidemment ne vont pas rester là, ce n'est pas une situation publique et doivent être modifiés. Voilà on profitera de cette déchetterie qui vient en complément, ce qui sera quand même une grande facilité pour nos concitoyens qui n'auront pas à traverser la 4 voies pour un certain nombre de choses et qui auront une déchetterie à l'intérieur, une déchetterie moderne qui représente un investissement de l'ordre de 1 000 000 € et c'est un équipement qui viendra, qui sera extrêmement intéressant et que nous compléterons avec tout ça.
Y-a-t-il des observations ? Monsieur Voisin.

Luc VOISIN :

Oui si vous permettez. Effectivement nous sommes évidemment plutôt favorables à l'installation de cette nouvelle déchetterie, cela pour la raison que vous venez de dénoncer à savoir que le franchissement de la future 4 voies devient de plus en plus délicat notamment avec nos petites remorques comme me le faisait remarquer Jacques Chauvet, il y a quelques mois, lorsque nous mentionnions que le rond-point ne pouvait pas être une solution durable à la traversée de notre, commune. Ceci étant, nous y serons favorables mais sous réserve quand même qu'une concertation soit engagée avec la population qui est à proximité, je pense notamment au lotissement, au nouveau lotissement de Baquelle qui est juste en face. Donc je voudrais juste savoir si il est prévu qu'il y ait une concertation engagée avec cette population ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est très en retrait me dit Jacques Chauvet. Il a raison de le rappeler, il n'en demeure pas moins qu'il y aura cette concertation, comme nous le faisons sur tous les éléments. Il y aura une enquête publique, il y aura tout un tas de choses mais nous ferons une concertation préalable bien évidemment. Il y a beaucoup d'incivilités. Vous faisiez état du pourquoi de cette déchetterie de ce côté de la route, certes à cause du rond-point et des difficultés de traverser, mais c'est aussi beaucoup à cause des incivilités. Vous avez beaucoup de gens qui tout simplement ont la flemme d'aller porter leurs trucs un peu plus loin et donc c'est important d'avoir une déchetterie plus proche, plus adaptée certainement que celle qu'il y a et qui pose quelques problèmes. Vous le savez puisqu'on a même du personnel de la COBAS qui ne s'y trouve pas bien et qui considère qu'il y a quelques problèmes là-bas dans la déchetterie, avenue de Césarée prolongée. Donc c'est aussi pour ces raisons-là que nous allons vers ce nouvel équipement.

Luc VOISIN :

Je vous rassure comme vous, nous ne cautionnons pas ces incivilités.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je me doute, Monsieur VOISIN, je mets donc au voix cette délibération.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il n'y en a pas.
Elle est votée à l'unanimité et je vous en remercie.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE DB N°160 lIEU DIT BARCOT AU PROFIT DE LA COBAS.**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité.

Classement de la route des sports, de la route du Lac de la Magdeleine et de la contre-allée entre la route des Lacs et la limite de la Teste longeant l'A 660 dans le domaine public communal, rapporteur Gilbert BARRUÉ.

CLASSEMENT DE LA ROUTE DES SPORTS, DE LA ROUTE DU LAC DE LA MAGDELEINE ET DE LA CONTRE-ALLEE ENTRE LA ROUTE DES LACS ET LA LIMITE DE LA TESTE DE BUCH LONGEANT L'A 660 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORETUR : Gilbert BARRUÉ :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 141-3 2° alinéa,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 6 septembre 1978 et du 27 février 1981,

La Ville de GUJAN-MESTRAS souhaite incorporer dans le domaine public communal les trois tronçons de contre-allée de l'A 660 qui ont le statut de voie de desserte suite à la construction de l'A 660 :

- le tronçon situé entre la limite du TEICH et l'Allée Charles Perrault (d'une longueur de 1520 m environ et d'une largeur de 5,20 m environ allant du pied du talus à la limite des propriétés privées), dénommé Route des Sports,

- celui entre l'Allée Marc Combecave et la Route des Lacs (d'une longueur de 2280 m environ et d'une largeur de 5,50m environ allant du pied du talus à la limite des propriétés privées), dénommé Route du Lac de la Magdeleine,

- enfin celui entre la Route des Lacs et la limite de LA TESTE DE BUCH (d'une longueur de 850 m environ et d'une largeur de 5 m environ allant du pied du talus à la limite des propriétés privées)

Ces voies sont ouvertes à la circulation publique.

Je vous propose donc :

- d'accepter l'incorporation de ces trois voies dans le domaine public communal,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien. Merci Monsieur le rapporteur, il s'agit d'ailleurs plutôt dans ce dossier de consacrer une situation existante, y-a-t-il des observations ? Monsieur VOISIN.

Luc VOISIN :

Oui, s'il vous plait. Donc a priori nous y serions plutôt favorables à ceci près qu'on aimerait connaître quand même vos projets puisqu' effectivement, comme le rappelait Monsieur BARRUÉ, on tourne un peu autour du pot. C'est-à-dire qu'on voit qu'il y beaucoup de choses qui se préparent, qui se précisent à ce niveau sans toutefois connaître réellement les intentions quand au plan de circulation. On l'a déjà évoqué dans de précédents conseils. Je fais allusion notamment à la rue Combecave dont on ne sait pas encore si elle sera utilisée ou pas pour être un lieu d'accès à cette zone. Donc oui effectivement, on peut être favorable à l'incorporation mais sous réserve, malgré tout, que vous donniez un peu plus d'indications sur vos intentions et notamment en terme de sécurité puisque là il ne vous aura pas échappé puisque vous vous rendez souvent sur ces lieux, notamment de nuit, qu'il est très dangereux d'y circuler lorsqu'on a en face de soi l'éclairage des voitures qui circulent sur l'A 660. Donc oui sous réserve qu'il y ait un plan de sécurisation de cette route.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cette remarque sur la lumière est très intéressante effectivement, mon cher collègue, parce que dans la 2 fois 2 voies j'ai bien vérifié ça par exemple entre le rond point de Césarée et le rond point de la Hume. Il n' y aura pas d'éclairage sur la 4 voies, c'est prévu comme ça par l'État. Il n'y a rien à faire. Nous avons demandé qu'il y ait un éclairage et nous ne l'aurons pas. Donc il y a un éclairage de chaque rond point mais il y a pas d'éclairage entre les deux. C'est très noir quand on passe et qu'on arrive à Gujan. Je trouve que c'est vraiment très noir et c'est vrai que la contre-allée notamment qui va de l'Hyper U jusqu'au rond-point de la Hume, jusqu'à Aqualand, cette contre-allée ce qu'il faut savoir c'est qu'elle va être totalement refaite. C'est un élément que vous n'avez pas mais elle va surtout être refaite par le SIBA par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon. Vous savez qu'il y a deux stations d'épuration qui sont tout à fait aux normes, extraordinaires une à Biganos et une à la Teste. Celle de Gujan-Mestras qui est à côté de la zone artisanale de Césarée va être déconstruite et il faut repasser une nouvelle canalisation qui passe justement pour relier Gujan de Biganos à la Teste et elle passe cette canalisation sous cette contre-allée ce qui fait que la contre-allée va être il y aura deux petits travaux sur les ronds-points qui vont être faits en novembre 2006 et ensuite cette contre-allée fera l'objet d'une démolition et d'une reconstruction

totale par le SIBA en 2007 parce qu'ils vont passer les réseaux d'assainissement, dessous, ce qui nous arrange bien, puisqu' ils vont tout nous refaire. Ils vont nous refaire la voie et nous, nous allons y ajouter justement l'éclairage et le stationnement parce qu'il faut prévoir dans cette zone et surtout avec les projets de David DÉLIGEY d'une grande fête dans ce coin et aussi simplement de tout ceux qui se promènent par là, il faut qu'on ait un stationnement, et qu'il soit véritablement prévu. Voilà les projets. C'est pour ça qu'on n'a pas avancé, ayant cette information sur le fait que le SIBA va refaire complètement ces presque 3 kilomètres quand même de route, en tout cas il y a plus de 2 kilomètres c'est sûr. Pour la rue Combecave, nous restons dans un marché conditionnel. Vous savez que nous avons 3 ans pour ça et nous y travaillons mais nous voulons effectivement faire ça en toute connaissance de cause et avec l'ensemble des autres travaux qui vont être faits. A mon avis ça sera fait ces travaux de Marc Combecave on ne pourra pas faire autrement que de les faire. Mais il serait à mon avis absurde de ne prévoir qu'un passage dans un centre commercial par le parking du centre commercial. Je crois que ça ne serait pas raisonnable avec le mouvement dont on a parlé sur tout ce secteur donc bien sûr que probablement ça se fera, ce n'est pas encore inscrit. Nous avons un marché qui est là au conditionnel et donc qui se fera avec tout ce maillage qui est nouveau et qui est extrêmement intéressant pour notre Ville, j'ai répondu à vos questions ?

Luc VOISIN :

Ceci étant je crois quand même qu'il est assez légitime pour les gens qui ont construit ici avec des prix de terrains qui ne sont quand même pas négligeables, je crois que ces gens méritent mieux qu'un chemin de terre.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Nous sommes d'accord.

Luc VOISIN :

Q'un chemin de terre à peine carrossable pour accéder à leur lotissement sachant que manifestement ce n'est pas, ce n'était pas dans le domaine privé.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

C'est pour cela qu'on a fait chiffrer tout ça, qu'on a passé un appel d'offres et que actuellement c'est un marché conditionnel. Donc on a beaucoup avancé sur le dossier. Vous avez raison, ils méritent beaucoup mieux que ça et aujourd'hui on a beaucoup avancé sur le dossier.

Luc VOISIN :

Ceci étant, j'attends quand même que cette zone-là soit un peu mieux connue, enfin qu'on connaisse un peu mieux vos intentions quant au plan de circulation parce que en fonction des choix que l'on fera ça ne sera pas neutre sur le comportement des automobilistes.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

On est d'accord. Je mets donc aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppostions ?
Des abstentions ?
Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

- **CLASSEMENT DE LA ROUTE DES SPORTS, DE LA ROUTE DU LAC DE LA MAGDELEINE ET DE LA CONTRE-ALLEE ENTRE LA ROUTE DES LACS ET LA LIMITE DE LA TESTE DE BUCH LONGEANT L'A 660 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité

EXTENSION DU MUSEE OSTREICOLE
Avenant n°1 de transfert - Lot n°3 Etanchéité

RAPPORTEUR : Daniel DIJON :

La Ville de GUJAN-MESTRAS a attribué dans le cadre de l'extension du musée ostréicole avenant n°1 de transfert – lot n°3 Etanc héité à l'entreprise SOPREMA SA, Agence de Bordeaux, domiciliée Parc d'Activités Mermoz – BP n° 88 – 33326 EYSINES CEDEX, le lot n°3 – Etanchéité le 23 févri er 2006, pour un montant de 11 561,90 € H.T.

Or, par courrier du 30 juin 2006, SOPREMA SA a informé la Ville qu'elle a décidé de procéder à la séparation juridique de ses deux activités :

- travaux d'étanchéité, de couverture et de bardage,
- fabrication et vente de produits d'étanchéité,

et de créer deux nouvelles sociétés.

C'est désormais SOPREMA ENTREPRISES SAS, Agence de Bordeaux, domiciliée Parc d'Activités Mermoz – BP n° 88 – 33326 EYSINES CEDEX, qui prendra en charge l'exécution de ce marché. La nouvelle domiciliation bancaire est La Banque Postale, Code banque 20041 – Code guichet 01015 – Compte 0389186N036 03.

Le nouveau titulaire reprendra purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du marché initial à compter de la date de notification de cet avenant.

Les clauses et conditions du contrat initial demeureront applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant. Celui-ci n'aura aucune incidence financière.

Je vous demande ainsi :

- d'accepter l'avenant de transfert de la société SOPREMA SA au profit de la société SOPREMA ENTREPRISES SAS, Agence de Bordeaux, domiciliée Parc d'Activités Mermoz – BP n° 88 – 33326 EYSINES CEDEX , selon les conditions ci-dessus,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de ce marché.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, Monsieur le rapporteur y-a-t-il des demandes de paroles ? Il n'y en a pas je mets aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

- **Extension du musée ostréicole : Avenant n° 1 de transfert - Lot n° 3 Etanchéité**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité

Voilà un dossier extrêmement important qui va être rapporté par Sylvie Poirier : informatisation de la gestion du service aux familles – marché complémentaire

INFORMATISATION DE LA GESTION DU SERVICE AUX FAMILLES : MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

RAPPORTEUR : Sylvie POIRIER :

Le 10 février 2006 la Ville de Gujan-Mestras concluait avec la société ARPEGE un marché public passé selon l'article 28 de l'ancien Code des Marchés Publics, soit la procédure dite adaptée, pour un montant de 62 285,99 €. Ce marché consistait en la fourniture d'une solution logicielle professionnelle pour l'informatisation de la gestion de l'ensemble des Services aux Familles (activités scolaires, périscolaires, PRAJ, CLSH, etc.).

L'évolution permanente de l'E-Administration ou l'Administration dite « Electronique » et le niveau que peuvent légitimement attendre des administrés, demandeurs d'un service administratif moderne et performant, ont mis en lumière l'opportunité qui se présentait à la Ville de GUJAN MESTRAS de passer le cap du paiement des prestations proposées par la Ville dans le cadre des Services aux Familles au moyen d'une connexion internet.

Cette solution permet de faciliter les démarches à distance des administrés en offrant des services 24h/24 et 7j/7 tels que les demandes d'inscription à des activités

proposées par la Ville, les demandes de documents administratifs, la possibilité de signaler l'absence d'un enfant, le suivi des opérations réalisées par les différentes familles au travers d'un compte personnel, visualisation des factures ou du compte propre à la famille, paiements en ligne sécurisés.

En dépit de l'ensemble des avantages découlant de l'acquisition de cette interface nouvelle, il est nécessaire que l'évolution ainsi envisagée s'inscrive dans le strict cadre du droit de la commande publique telle qu'incarnée par le Code des Marchés Publics.

Le législateur a prévu la possibilité dans le cas de marché de fourniture présentant une technicité forte et des problématiques prégnantes relative à des questions de compatibilité et d'exigences techniques (marché informatique notamment) de recourir à la formule du marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le titulaire d'un marché en cours dès lors que des besoins nouveaux pouvaient voir le jour en cours d'exécution du contrat.

En effet, l'article 35 II 4°) du nouveau Code des Marchés Publics permet la passation de marchés complémentaires de fourniture qui sont exécutés par le fournisseur initial, pour des prestations destinées « soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installation d'usage courant, soit à l'extension d'installations existantes lorsque le changement de fournisseur obligerait le pouvoir adjudicateur à acquérir un matériel de technique différente entraînant une incompatibilité avec le matériel déjà acquis ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. La durée de ces marchés complémentaires, périodes de reconduction comprises, ne peut dépasser trois ans. Le montant total du marché, livraisons complémentaires comprises, ne peut être égal ou supérieur à 210 000 € ».

L'objet du marché consiste en l'acquisition d'une extension du logiciel existant CONCERTO, module clé en main (incluant maintenance, formation et hébergement pour un an), destiné à permettre l'accomplissement de l'ensemble des démarches sus évoquées au moyen d'une connexion internet. La durée du marché complémentaire n'excède donc pas trois ans.

Son montant s'élève à 15 922,16 € TTC. Ainsi le cumul du marché initial et du marché complémentaire n'excède pas le plafond des 210 000 € visés par l'article 35 II 4°) du Code des Marchés Publics.

Du fait de l'aspect propriétaire des développements logiciels effectués par la Société ARPEGE, du fait des difficultés techniques et des problèmes de compatibilité manifestes et rédhibitoires qu'engendrerait l'acquisition d'une telle extension auprès d'un fournisseur différent et au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 8 septembre dernier, je vous demande :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire avec la Société ARPEGE

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Voilà je vous le disais, merci beaucoup Madame le rapporteur, je disais que ce dossier était très important. En fait tout ce qui concerne les activités scolaires, périscolaires, le PRAJ, le CLSH, tout ça est devenu un guichet unique. C'est pour le moment dans un pré-fabriqué à côté de la Mairie mais sa vocation est d'aller dans la maison Baillon que nous avons achetée qui est une jolie villa arcachonnaise et que nous allons réhabiliter bien évidemment et donc c'était déjà un guichet unique, ce qui était déjà une bonne chose, mais aujourd'hui nous vous proposons, mes chers collègues, de passer à une étape encore plus importante puisqu'il s'agit de permettre à nos administrés de faire des démarches à distance par Internet, payer par Internet et aussi payer par carte bleue puisqu'il y a aussi une demande. Il n'y a pas qu'Internet, il y a aussi la possibilité de payer par carte bleue qui est une commodité pour nos concitoyens. Donc nous sommes ravis ce n'est pas si simple, parce que dans la comptabilité publique il y a l'ordonnateur, le comptable, etc. Nous aurons, dans les jours qui viennent, une convention tri-partite à signer avec le receveur des impôts et nous voulons mettre tout ça en place pour le 1er Novembre prochain.
Y-a-t-il des demandes de paroles ? Oui.

Isabelle DERAVIN :

Oui, s'il vous plaît. Madame le Maire, chers collègues c'est une excellente nouvelle. Cela permettra à toutes les familles, comme je l'ai compris à la lecture du texte, en tout cas celles qui ont accès, qui sont équipées, de signaler l'absence de leurs enfants par Internet. J'espère que cela va dans le sens d'un progrès à savoir que pour l'instant il y a une prévisibilité d'inscription d'une semaine qui a été étendue à la garderie à savoir qu'un enfant qui ferait défaut, qui ne serait pas présent pour des raisons, à cet âge-là des absences souvent liées à des raisons de santé, les parents sont quand même obligés d'acquitter la semaine complète. Donc j'espère que cela va avoir comme conséquence positive une certaine souplesse dans la facturation des jours d'absence.

Sylvie POIRIER :

Au niveau de la facturation, je rappelle que quand un enfant est absent une journée sur la semaine, lorsque l'absence est justifiée par un certificat médical, la famille n'a pas à acquitter la journée d'absence et, bien sûr, comme dans tous services je veux dire il y a forcément une règle et la règle est que lorsque le certificat médical est fourni la journée d'absence n'est pas facturée.

Isabelle DERAVIN :

En tant que parent, excusez-moi Madame le Maire, en tant que parent je pense que la soustraction du moins l'addition est vite faite entre le choix de prendre un rendez-vous chez le médecin payer une consultation et payer un repas de cantine. Donc bien souvent les parents préfèrent payer le supplément de la cantine.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Écoutez, je pense que de toutes façons on est bien d'accord. Tout ça ne pourra amener que de la souplesse et donc nous verrons fonctionner ce service et nous le ferons évoluer. En tout cas je vais le mettre aux voix, je félicite d'ailleurs Sylvie Poirier et tous les services parce qu'ils ont été formidables. Pour la rentrée scolaire tout était parfait sont arrivées les premières factures et j'ai pu voir qu'on pouvait dire à Monsieur Dupont votre enfant on l'a accueilli tels jours du mois d'Août et dire ça fait tant. C'est formidable vraiment cette facturation est géniale maintenant on va y rajouter ce paiement et ces démarches à distance, c'est un pas très important. Je mets donc aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il n'y en a pas.
Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

- **INFORMATISATION DE LA GESTION DU SERVICE AUX FAMILLES : MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté dans l'unanimité.

AIDE A L'INVESTISSEMENT PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET D'AIRES DE JEUX

RAPPORTEUR : Annie CAMPET

Depuis 1998, la Ville de GUJAN-MESTRAS a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) un Contrat Enfance et Contrat Temps Libre des Jeunes.

En 2004, nous avons renouvelé ce contrat pour 3 ans et acté un certain nombre d'actions de développement.

Dans le cadre du Contrat Enfance, nous avons décidé la création d'une Maison de l'Enfance destinée à héberger une structure multi-accueil de 28 places, notre Relais Assistantes Maternelles, et un lieu d'accueil parents-enfants pour lequel la CAF nous a accordé une importante subvention d'investissement.

Aujourd'hui, il convient d'aménager ce bâtiment et de l'équiper d'aires de jeux.

C'est pour cela qu'il convient de solliciter la CAF afin d'obtenir des subventions :

- pour l'équipement du Relais Assistantes Maternelles, le montant de l'équipement étant estimé à 17 363,44 €.
- pour l'équipement d'un lieu d'accueil parents-enfants, le montant des travaux étant estimé à 674,66 €,
- pour l'équipement d'une aire de jeux extérieure estimée à 17 486,96 €.

De plus, dans le cadre d'une amélioration de la qualité d'accueil du Centre de Loisirs Juniors Vacances, il a été décidé le remplacement de la structure de motricité extérieure située sur la plage de LA HUME pour un budget de 34 587,13 €.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide à l'investissement de ces structures.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci, Chère Annie, y-a-t-il des demandes de paroles ? Monsieur VOISIN.

Luc VOISIN :

Oui, légèrement en décalé par rapport à cette délibération mais c'est en rapport avec l'information que vous nous avez donnée sur le retard de la livraison de la Maison de l'Enfance et en fait quelles sont les conséquences par rapport aux structures qui devaient intégrer cette Maison de l'Enfance ?

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je pourrai en dire un petit peu plus dans quelques jours parce qu'il faut quand même qu'on soit sur du délai. Je vous ai dit aujourd'hui je pense que c'est deux mois mais je ne peux pas vous en dire davantage aujourd'hui parce que quand vous avez affaire à une entreprise en redressement judiciaire c'est compliqué. Ce qui est sûr, c'est que comme je l'ai dit tout à l'heure nos services ont reçu les plans. On peut vraiment penser que tout va s'arranger et notamment je sais qu'à Biganos ils oeuvrent actuellement cette entreprise en redressement et donc on peut espérer, ils devaient commencer cette semaine-là donc on peut espérer que tout se passe bien. Mais je ne veux pas affirmer, je pourrai vous le dire dans quelques jours. Je mets aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il n'y en a pas.
Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

- **AIDE A L'INVESTISSEMENT PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE ET D'AIRES DE JEUX**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE POUR UN PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES EN AQUITAINE ET D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DU SUDOC (Système Universitaire de Documentation) ET L'AGENCE RÉGIONALE POUR LE LIVRE ET L'ÉCRIT

RAPPORTEUR : Jacqueline LEGRAND

Les collections de périodiques constituent une source documentaire de première importance pour l'ensemble des usagers des bibliothèques et des services d'archives. L'histoire des villes ne saurait se passer du dépouillement des titres locaux. L'extrême diversification des titres rend impossible la souscription d'abonnements couvrant l'ensemble de la presse par un établissement.

Considérant pour toutes ces raisons la nécessité de répartir entre les bibliothèques et les services d'archives la conservation de ces documents et les charges qui en découlent, d'assurer le plus large accès aux collections et d'en maintenir l'exhaustivité, l'intégrité et la bonne conservation, cet accord-cadre et cette convention ont pour objet de définir les conditions d'un plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine.
La Médiathèque propose la conservation de quatre titres locaux ce qui permettra aux usagers d'accéder à l'ensemble des périodiques conservés en Aquitaine.

Le plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine est coordonné par le Centre régional du SUDOC-PS (Système universitaire de documentation des Publications en Série) et l'Agence Régionale pour le Livre et l'Ecrit – ARPEL - Aquitaine dans le cadre d'un Accord-cadre tripartite avec la Ville de Gujan-Mestras pour un plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine.

La participation de la Médiathèque municipale au SUDOC pour les publications en série, comme producteur de données et utilisateur des produits, fait l'objet d'une convention entre le SICOD (Service Interétablissements de Coopération Documentaire) / URFIST (Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique) Université Montesquieu Bordeaux IV et la ville de Gujan-Mestras.

Aujourd'hui, je vous propose :

- de valider la participation de la Médiathèque municipale de Gujan-Mestras au réseau de conservation partagée des périodiques en Aquitaine avec quatre titres locaux :

    1. Arcachon magazine
    2. Bassin magazine : vivre les couleurs du Bassin d'Arcachon
    3. Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch
    4. Les Cahiers du Bassin : Plaisance et Traditions maritimes du Bassin d'Arcachon

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'Accord-cadre tripartite pour un plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine et la Convention entre un Centre régional du SUDOC et un centre documentaire participant au SUDOC pour les publications en série.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bien, Madame le rapporteur, tout ça pour améliorer, enrichir bien évidemment le fonds documentaire de notre Médiathèque, vous l'avez compris. Si il n'y a pas de demandes de paroles, je mets aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.
Des abstentions ? Il n'y en a pas.
Il est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE POUR UN PLAN DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES EN AQUITAINE ET D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DU SUDOC (Système Universitaire de Documentation) ET L'AGENCE RÉGIONALE POUR LE LIVRE ET L'ÉCRIT**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité.

RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS CHARGÉS DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE EN PRIMAIRE

RAPPORTEUR : Nicole NUGEYRE

Les élèves de Gujan-Mestras peuvent bénéficier d'activités en dehors du temps scolaire. Toutefois, la rémunération de la surveillance des études par un enseignant de l'Education Nationale doit être prévue par une délibération particulière.

Ainsi, à compter du 1er Mars 2005, une étude surveillée a été mise en place à l'Ecole Primaire Jules FERRY et se renouvelle à chaque rentrée scolaire.

Cette prestation est assurée par un enseignant de l'Ecole qui, en cas d'empêchement, sera remplacé par un suppléant enseignant également dans l'Ecole concernée.

L'enseignant sera rémunéré sur le taux horaire de l'étude surveillée défini par Arrêté Ministériel et cette somme sera à la charge de la Collectivité.

Cette prestation pourra être étendue à d'autres écoles de Gujan-Mestras à la rentrée prochaine et sera reconduite par tacite reconduction, sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Je vous demande donc d'accepter :

- de fixer le taux horaire brut d'étude surveillée des enfants des Ecoles Primaires à la somme fixée par l'arrêté ministériel, soit au 1/11/2005 :

    - 15,01 €/h pour les instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire.
    - 16,51 €/h pour les instituteurs exerçant en collège.
    - 16,87 €/h pour les professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école.
    - 18,56 €/h pour les professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école.

- d'accepter que, par la suite, la revalorisation de ce taux soit établie par référence à l'arrêté ministériel correspondant qui nous sera communiqué par les enseignants ou par l'Inspectrice de l'Education Nationale de Bordeaux.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Merci beaucoup. C'est une délibération de principe. Si il n'y a pas de demandes de paroles, Madame STOME.

Sylviane STOME :

Si, il y a une demande parole. Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, je suis surprise de constater qu'il existe des différences entres les écoles. Selon que l'on soit à l'école Gambetta, Jules Ferry, Jean de la Fontaine ou Pasteur c'est une totale inégalité en ce qui concerne l'étude surveillée. Commençons par l'école Pasteur c'est simple il n'existe rien mais je crois que l'école Pasteur est demandeur d'études. Pour l'école Jean de la Fontaine, j'ai entendu dire que ça existait plus ou moins, je ne sais pas comment dire officiellement, il n'y a rien mais selon mes informations dans les faits il existe une étude. En ce qui concerne l'école Gambetta, c'est l'association VLJ qui intervient dans l'aide aux devoirs depuis plusieurs années. J'y reviendrais plus tard. Et enfin l'école Jules Ferry, celle qui nous intéresse, il existe une étude dirigée c'est bien comme cela que vous l'appelez, je crois, une étude qui est assurée par un enseignant de l'école. Sur le principe, je trouve très bien que ce système existe et que tout le monde puisse en profiter. Voilà il y a le premier obstacle, ce n'est pas tout le monde puisque toutes les écoles ne sont pas sur le même principe et l'étude surveillée de Jules Ferry n'accepte que 15 enfants. Cette école c'est celle qui a eu une classe supplémentaire, cette année. Elle comprend donc 11 classes soit 280 élèves. C'est donc la course à l'étude. Je reviens sur VLJ comme promis. Alors VLJ a un rôle social en plus d'un rôle éducatif. Les intervenants peuvent être des enseignants des écoles concernées mais la plupart du temps ce sont des étudiants ayant le niveau BTS au minimum. Ils peuvent prendre 3 à 5 enfants en charge maximum. Par exemple si il y a des élèves de CP qui vont à l'étude, ça n'existe pas dans l'étude surveillée mais pour VLJ ça existe. L'adulte ne prendra à ce moment-là qu'un seul enfant pour le faire lire. C'est un travail qui est personnalisé, suivi et il y a un bilan à la fin. De plus la Mairie verse une subvention chaque année à VLJ de 26

000 €. Je trouve dommage de ne pas profiter davantage des services de cette association loi 1901 et subventionnée par la CAF. Mon intervention ne va absolument pas à l'encontre des enseignants qui assurent l'étude dirigée. Je sais bien qu'ils aiment vraiment leur métier et que tout ce qu'ils font est dans l'intérêt des enfants mais le prix payé par les parents n'est pas négligeable non plus. Pour 1h30 assurée par VLJ les parents payent 0,90€ alors qu'à l'étude dirigée pour une heure seulement les parents payent 2€, c'est-à-dire 3 fois plus. Tout cela manque un peu de clarté pour nous. Nous voterons pour et je vous remercie de votre attention.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je donne la parole à Jean Pierre VAN LERBERGHE pour répondre.

Jean Pierre VAN LERBERGHE :

Juste pour éclaircir ce qui vous semble un petit peu confus. Effectivement chaque, école est un cas particulier. Chaque école fonctionne avec ou pas d'études. Nous sommes partis du principe, que alors là on parlait aujourd'hui dans cette délibération de Jules Ferry primaire, il se trouve que les enseignants qui auparavant faisaient l'étude ont souhaité continuer à faire l'étude. Bien évidemment, pour des raisons de légalité, il faut qu'il y ait au-dessus d'eux un employeur puisqu' auparavant ça se faisait par un système de coopérative, enfin des choses qui pouvaient prêter ou à confusion ou en tout cas que le législateur puisse chercher quelques ennuis à ceux qui ou celles qui faisaient ces études. Ceci étant, les deux enseignants puisqu'il n'y a pas qu'un enseignant, il y a deux enseignants à Jules Ferry primaire, donc qui font les études le font sous le couvert de la Mairie. En ce qui concerne l'école Jean de la Fontaine, ce sont trois enseignants qui fonctionnent sur ce principe-là. Vous pouvez le vérifier bien évidemment. En ce qui concerne l'école Pasteur, pour le moment, rien n'est fait mais rien ne dit qu'ils ne souhaiteront pas fonctionner suivant le même principe. Effectivement, comme vous le dites, pour Gambetta fonctionne avec l'association VLJ mais sous une forme bien encadrée par la CAF qui donne des agréments au cas par cas et au coup par coup et en l'état actuel des choses la CAF ne fonctionnera pas ou ne donnera pas d'agréments en l'état actuel pour d'autres écoles. Donc de ce côté-là VLJ ne pourra pas intervenir dans une autre école si le besoin s'en fait sentir ou si il y avait un souhait quelconque de la part des enseignants puisqu'au départ effectivement et si nous avons fonctionné, si nous fonctionnons sur ce principe-là, c'est que les enseignants au départ ont le choix. Ce sont eux qui décident s'ils souhaitent faire dans leurs écoles une étude ou pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Donc à la faveur de ces remarques je vais mettre aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ? Il n'y en a pas.
Il est adopté à l'unanimité.

- **RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS CHARGÉS DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE EN PRIMAIRE**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de procéder aux opérations courantes de gestion du personnel, telles que nominations, avancements, réussites aux concours ou examens, reclassements, mutation, changement de quotité de travail, départ en retraite, etc…

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du 1er juillet 2004 :

A CREER

- 6 postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux à temps complet
- 1 poste d'Attaché Territorial à temps complet

au 1er décembre 2006

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Très bien, merci Monsieur le rapporteur. Je mets aux voix ce dossier.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Il n'y en a pas il est adopté à l'unanimité.

- **TABLEAU DES EFFECTIFS**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité.

Transfert de deux garanties d'emprunts accordés par l'ADPEIBA au profit de l'ADAPEI c'est mieux de le dire comme ça, association départementale des amis et parents de personnes et handicapées mentales. J'ai mis comme rapporteur Daniel TROUVÉ je n'ai pas mis Annie DUROUX pour ne pas la gêner au cas où mais elle aurait parfaitement bien rapporté ce dossier ça sera Daniel TROUVÉ.

TRANSFERT DE DEUX GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A l'ADPEIBA (Association de Protection de l'Enfance Inadaptée du Bassin d'Arcachon) AU PROFIT DE l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes handicapés mentales) GIRONDE

RAPPORTEUR : Daniel TROUVÉ

Par délibération du 29 octobre 1997, la Ville de Gujan-Mestras a accordé sa garantie à hauteur de 50 % du capital emprunté pour deux emprunts :

- l'un de 149.400,04 € (980.000 F) réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- l'autre de 118.910,23 € (780.000 F) contracté auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord

destinés à financer des travaux d'extension du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) « Le Pin Franc » situé 27 cours de Verdun à Gujan-Mestras.

Aujourd'hui, l'ADAPEI Gironde a sollicité notre accord sur le transfert, à son profit, des deux garanties d'emprunts accordées à l'ADPEIBA, compte tenu des décisions de cessions des immeubles sur lesquels portaient ces prêts.

Le capital restant dû au 31/12/2005 des prêts à transférer, dont les caractéristiques figurent ci-dessous, s'élève à 198.565,38 € :

Organisme	**N° contrat**	**Hauteur de Garantie en %**	**Capital Restant dû au 31/12/2005**	**Durée résiduelle de l'emprunt au 31/12/2005**
Caisse des dépôts	0479804	50 %	112.055,90 €	13 ans
Caisse d'Epargne Aquitaine Nord	29700120	50 %	86.509,48 €	11 ans et 6 mois
TOTAL			**198.565,38 €**	

Je vous demande donc de bien vouloir :

- D'une part, approuver cette demande de transfert des deux garanties d'emprunts dans les mêmes conditions qu'initialement, à hauteur de 50 %, ainsi que pour les montants résiduels et durées résiduelles restant au moment du transfert.

- D’autre part, autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce transfert.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Parfait. Merci Monsieur le rapporteur. Je vais proposer à Annie DUROUX de ne pas participer au vote si elle est d’accord, puisqu’elle a des responsabilités dans l’ADAPEI. Comme cela ça enlèvera toute suspicion. Ce n’est qu’un transfert de caution, la caution était à la structure locale, on la passe à la structure Gironde. C’est vraiment la même chose mais il fallait une délibération administrative. Je la mets donc aux voix.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Il n’y en a pas elle est adoptée à l’unanimité.

- **TRANSFERT DE DEUX GARANTIES D’EMPRUNTS ACCORDEES A l’ADPEIBA (Association de Protection de l’Enfance Inadaptée du Bassin d’Arcachon) AU PROFIT DE l’ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes handicapés mentales) GIRONDE**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l’unanimité (Annie DUROUX n’a pas participé au vote)

Nous en avons terminé avec l’ordre du jour, si je n’ai rien oublié, sauf que je vous propose maintenant de délibérer sur la motion que nous, nous étions engagés à présenter au Conseil Municipal suite à notre Conseil Municipal Extraordinaire du 12 Septembre 2006 sur la situation de crise dans laquelle se trouvent nos ostréiculteurs. Alors pour rappeler ce qui s’est passé depuis notre Conseil Extraordinaire d’abord notre CCAS a mis en place bien évidemment la procédure, le dispositif exceptionnel et ce dispositif est toujours en vigueur. Je crois qu’il y a une trentaine, un peu plus de 30, on doit être je ne veux pas dire de bêtises à 36, 37 on est dans cet ordre-là d’ostréiculteurs qui sont venus à ce jour chercher leurs aides. Nous avons ensuite reçu de Monsieur Marc Druart Président de la SRC la lettre qu’il a adressée à Jean Louis Bésème. Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts le fameux médiateur. Enfin moi je l’appelle médiateur plutôt qu’expert, qui a été désigné par le Ministère. Tout naturellement j’ai envoyé copie de ça à Monsieur BURGIERE en lui proposant d’appuyer la demande de la profession de la Section Régionale et de son Président. Monsieur BURGIERE a souhaité qu’on ajoute un certain nombre de considérants sur l’urbanisation, sur beaucoup de choses d’ailleurs, sur le plan d’eau, sur l’engagement, sur la solidarité. Je laisse à Monsieur BURGIERE le soin de préciser. Donc nous avons intégré l’ensemble de ses demandes dans une motion qu’on va vous présenter. Je ne sais pas si elle a été distribuée sur table. Elle a été distribuée très bien. Je vais la lire et si il y a des observations nous les prendrons en compte bien évidemment.

MOTION PRESENTEE AU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2006

Considérant que, par arrêté en date du 29 avril 2005, le Sous-Préfet chargé du Bassin d'Arcachon a interdit la vente et la consommation des huîtres du Bassin d'Arcachon,

Que cette interdiction a perduré durant 5 semaines, frappant l'économie locale et, par là-même, les 350 entreprises ostréicoles représentant 1 000 emplois,

Considérant que la Ville de Gujan-Mestras s'est immédiatement associée aux difficultés rencontrées par les ostréiculteurs pour subvenir à leurs besoins,

Que par délibération en date du 30 mai 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté une aide de 40 000 € pour soutenir les 152 familles gujanaises directement touchées par cette interdiction,

Considérant que, par arrêté en date du 31 août 2006, le Sous-Préfet chargé du Bassin d'Arcachon a de nouveau interdit la vente et la consommation des huîtres du Bassin d'Arcachon,

Considérant que l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon ont marqué d'un signe fort leur solidarité en organisant une journée « Mairies Mortes » lundi 4 septembre,

Que le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 12 septembre 2006, a débattu de la situation de crise dans laquelle se trouvent 97 ostréiculteurs gujanais et a chargé le CCAS de venir en aide aux ostréiculteurs en mettant en place un régime d'aide exceptionnelle,

Je vous demande :

- De réaffirmer le soutien du Conseil Municipal de Gujan-Mestras aux 97 ostréiculteurs Gujanais, à leur famille et à l'ensemble de la filière,

- De soutenir les demandes faites par lettre en date du 13 septembre 2006 (ci-joint annexée) par la Section Régionale Conchylicole et son Président, Marc Druart, à Monsieur Jean-Louis BESEME, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts,

- De priviligier la maîtrise de l'urbanisation du Bassin dans le cadre de la révision du SCOT qui est en cours,

- De prendre toutes mesures afin de protéger le plan d'eau et la qualité de l'eau

- D'exiger du gouvernement réparation et réhabilitation suite à la communication préjudiciable faite sur les deux personnes décédées,

- De demander la nomination d'un véritable expert indépendant,

- De demander la suspension du « Test de la souris » ou le retour au protocole 2002,

- De demander l'exonération des charges MSA, ENIM et CNAF (pour les 3ème et 4ème trimestres),

- D'une manière générale, de demander expressément à l'Etat d'indemniser les ostréiculteurs concernés par cette interdiction en raison dudit préjudice subi.

Est ce qu'il y a des observations ? Monsieur BURGIERE.

Jérôme BURGUIERE :

Oui. Madame le Maire, chers collègues nous avons travaillé la semaine dernière sur cette crise pour essayer d'y apporter d'une part les solutions que pouvaient y apporter une commune et puis pour débattre de ce qui nous paraissait des questions de fond et le débat était intéressant et assez consensuel pour ne pas dire symbiotique. J'ai plusieurs points à aborder. Je vais commencer par ceux qui sont le plus pratiques. Il semble quand même, d'après ce que l'on m'a dit, que quelques ostréiculteurs ont rencontré des difficultés au niveau du CCAS, des difficultés procédurales dans le temps de la procédure. Je vous le livre comme ça parce qu'elle aurait évolué et qui aujourd'hui le temps soit plus long pour leur donner l'argent alors il y a sûrement des raisons. Il n'empêche que dans des situations de crise les 400€ ça compte et ça compte tout de suite. J'imagine qu'il existe des raisons claires et que vous nous les donnerez. Deuxième remarque sur l'aide de la commune. C'est qu'on a peut être oublié une possibilité, ce sont aussi les ostréiculteurs **(changement de cassette)**

Est-ce qu'on pourrait s'en inspirer et puis ajouter ça à notre panoplie d'aides exceptionnelles. Ça marche dans les autres communes, ça doit marcher à Gujan-Mestras. Ça c'est pour les mesures concrètes de la commune et il y a un sujet que j'ai abordé qui va être moins consensuel, je suis désolé vous l'avez remarqué, il se trouve que Marc Druart qui est membre de ce groupe d'Union Républicaine n'est pas là ce soir pour un certain nombre de raisons et il m'a demandé d'en évoquer quelques unes et je pense que c'est important et qu'il a raison. Marc a été choqué qu'en dépit de l'unanimité qui régnait autour de la crise, il lui a été fait directement par certains, indirectement, mais de manière limpide par d'autres le procès de vouloir politiser la crise. Marc s'est engagé sur une liste d'Union Républicaine il l'a dit tout en étant quelqu'un qui considérait qu'il n'était pas engagé dans un parti politique et il avait raison de le dire et durant ces quelques jours certains et certains qui siègent ici l'ont accusé ou ont laissé penser qu'il voulait politiser la crise. Il a très mal vécu et il a eu raison de mal le vivre. Il m'a demandé de le dire alors je le dis. Le deuxième sujet c'est qu'on a tous fait preuve de grandes déclarations sur la solidarité de la profession, notre solidarité avec la profession et il n'a pas très bien vécu non plus

que les mots de solidarité prononcés ici par certains, traduisent par un certain manque de solidarité quand il s'est agi de commercialiser ou non le produit quand, 300 ostréiculteurs décident ensemble de ne pas commercialiser, il a modérément bien vécu que certains répètent à l'envie à la fois leur solidarité mais à la fois qu'il fallait commercialiser et à un moment donné le double langage à sa limite et je suis d'accord avec lui. Il a modérément apprécié que collectivement nous disions que le Ministre avait eu tort, de communiquer de la manière qu'il a fait et qu'individuellement on peut dire que globalement on lui faisait confiance et je le comprends et le double langage a ses limites. Pour revenir à la motion maintenant, vous avez proposé un texte comme nous avions convenu, je vous ai demandé de le compléter sur des points sur lesquels nous étions aussi unanimes qui étaient notamment l'importance de préserver l'ostréiculture du bétonnage de notre Bassin, l'importance de conserver la qualité du plan d'eau l'importance de préserver la qualité de l'eau, vous l'avez mis, l'importance de limiter la plaisance, c'est moins évident dans le texte qu'on a aujourd'hui mais bon. Je vous ai suggéré de reprendre les propos qui ont été tenus ici disant que la gestion de communication de crise par le Ministre avait été préjudiciable, vous l'avez repris, vous avez repris la demande de nomination d'un expert indépendant, je crois que c'est important comme vous le dites vous même que ce ne soit pas simplement un médiateur dans cette crise qui a aussi des dimensions scientifiques, je vous avais demandé qu'on remette la suspension du test « de la souris » ou le retour du protocole de 2002, ça y est, et l'exonération des charges, c'est une revendication dont m'avaient fait part les ostréiculteurs, elle y est. Donc, en dehors des points que j'évoquais sur les raisons de l'absence de Marc, que je comprends fort bien, en tant que groupe nous voterons évidemment cette motion unanime mais je redis mes regrets que parfois la solidarité qu'on affiche ici, ce n'est pas un procès collectif parfois ne se traduise pas toujours sur le terrain parce que cette crise cette fois-ci effectivement n'est pas une crise politique, c'est la crise de l'ostréiculture.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Je trouve que vous ne manquez pas de toupet de vouloir essayer de dire. En tout cas je ne me sens pas concernée par une soi disante politisation et je regrette que Marc, que vous fassiez parler Marc Druart et qu'il ne soit pas là, d'autant plus qu'il avait annoncé qu'il ne serait pas là ce soir et à ce moment-là il n'était question ni de sa démission, ni rien. Vous ne manquez pas de toupet de laisser planer un doute en tout cas en ce qui me concerne si il y a quelqu'un qui n'a pas politisé la crise c'est bien moi et c'est tellement vrai que ce matin, ne vous en déplaise, et vous ne semblez pas au courant et bien les ostréiculteurs sont venus me voir pour me demander un certain nombre de choses et notamment une mission parlementaire sur l'histoire des tests. Donc vous voyez on est très loin de tout ça et je regrette que ce soit vous justement qui cherchiez cette politisation comme je regrette tous ceux qui font de la communication sur ce dossier. Pour ma part, je me tiens très à l'écart et je le fais exprès et je ne réponds pas aux sollicitations de tel journaliste de télévision etc. C'est lamentable. Aujourd'hui vraiment on a mis le Bassin d'Arcachon et les ostréiculteurs dans une situation épouvantable de communication excessive et qui n'apporte rien de bon. Franchement sur la politisation ça alors vraiment si il y a quelqu'un qui n'a pas politisé la crise c'est moi et la première qui quand Monsieur Marc Druart a annoncé qu'il démissionnait, j'aurais pu me réjouir de voir un opposant politique qui avait démissionné. Non seulement, je ne m'en suis pas réjouis mais j'ai

dit que ce n'était pas bon pour la profession et que la profession n'avait pas besoin de ça et c'est écrit dans Sud-Ouest, dès le lendemain matin, immédiatement. Je trouve que franchement, alors qu'on a essayé d'être consensuel, de régler un certain nombre de problèmes, j'ai effectivement intégré tout ce que vous m'avait demandé. Il y a des mots qui viennent de moi et ceux-là ils sont très forts c'est le mot « réparation » le mot « réhabilitation » ce n'est pas vous Monsieur BURGIERE qui les avait écrits dans la motion. C'est moi qui les ai écrits et c'est moi qui demande réparation et réhabilitation au gouvernement moi, la Député UMP, donc les choses sont très claires là-dessus et je n'ai vraiment pas de leçons à recevoir de vous. S'agissant des difficultés du CCAS là encore, mais c'est inadmissible qu'on puisse dire ça. Nous sommes les seuls à verser 400€ en liquide. Nous donnons aux ostréiculteurs, je parle sous le contrôle de notre collègue Evelyne bien évidemment qui pourra prendre la parole si elle le souhaite, Elyane pardon je l'appelle toujours Evelyne pardonne moi Elyane, non seulement nous sommes les seuls à avoir mis ça en place tout de suite parce qu'autant que je sache la ville de la Teste, il me semble que c'est à partir d'aujourd'hui ou demain qu'on va y arriver aux 400€. Mais jusqu'à maintenant ils ne les ont pas eus. Nous, on les a donnés depuis la semaine dernière et on les a donnés en liquide et non seulement on les a donnés en liquide on les a donné sous très peu de documents justificatifs. Aujourd'hui nous sommes obligés de regarder cela un peu plus, notamment parce que je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui il y a un arrêté qui permet de commercialiser et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent public, n'importe comment d'autant plus qu'on le donne en liquide, donc il y a un tout petit écart au lieu qu'ils arrivent et qu'ils aient tout de suite leur 400€ et bien je crois que ceux qui sont venus ce matin ont été prévenu cette après midi que c'était bon et qu'il y avait pas de problèmes qu'ils pouvaient se présenter. Cette après-midi il y a eu une dame qui est venue, une femme d'ostréiculteurs et demain matin si c'est pas déjà fait on va l'appeler pour lui dire qu'il n'y a pas de problème sur ces 400€. Donc je trouve que vraiment aller soulever les difficultés du CCAS alors qu'on est les seuls à faire cela je trouve quand même que c'est fort de café. Enfin sur les avances remboursables je considère que c'est à la COBAS qui a la compétence économique de faire ça et j'en ai parlé à Monsieur Himber. La ville de la Teste a fait ça elle faisait des avances et n'a pas donné les 400€. Là je ne sais plus trop où elle en est. Le CCAS de la Teste a dû changer 45 fois de positions. Peut-être que maintenant ils donnent les 400€. En tout cas c'est ce qu'on m'a dit cette après midi. Si on peut avancer sur des avances remboursables, je considère que c'est à la COBAS et je ferai une proposition au bureau de la COBAS parce que c'est la COBAS qui a la compétence économique et si on doit mettre en place des avances remboursables à mon avis ça doit se faire au niveau de notre intercommunalité. Vous savez Monsieur BURGIERE personne ne gagnera à ce jeu-là. Personne. Je joue le jeu complètement au niveau de nos amis ostréiculteurs en tant que Député, peu importe. Aujourd'hui je suis le Maire de Gujan-Mestras et je suis le Maire de tous les Gujanais et je n'accepte pas ce que vous avez, dit la manière dont vous l'avez dit, parce que avoir dit que vraiment ici il y a beaucoup de gens qui m'ont reproché de ne pas avoir été vue à la télévision hier soir ou ceci ou cela. Non seulement je ne politise pas mais je ne communique pas parce qu'aujourd'hui toute cette communication pour moi est extrêmement mauvaise pour la profession et pour la filière. Je ne me sers pas des ostréiculteurs comme d'autres le font.

Jérôme BURGUIERE :

Si je peux me permettre.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Vous pouvez vous permettre, vous vous êtes déjà permis, vous pouvez continuer.

Jérôme BURGUIERE :

De toutes façons je l'aurais fait avec vos autorisations pour parler vous avez confondu trois choses dans mon propos.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Bien sûr.

Jérôme BURGUIERE :

Je vais vous le dire, vous allez voir que vous l'avez fait. Une question qui était une vraie question simple. On m'a signalé une difficulté de timing sur les distributions qui n'était pas une attaque du CCAS mais simplement vous demandez de regarder. Vous avez répondu. Il n'y en a pas, tout va très bien. Sur la question de l'avance remboursable, c'est la même chose, c'est une idée technique qu'on aurait pu évoquer au conseil extraordinaire du 12. On ne l'a pas fait, je la mettais dans le débat, vous me répondez que c'est une avance remboursable aux entreprises à ce moment-là. De toutes façons ça ne peut pas avoir lieu parce que les minima sont atteints et si ce n'est pas un prêt d'honneur à des individus de toutes façons personne ne pourra la faire parce que les aides de minima, les plafonds sont déjà atteints depuis la dernière crise. Donc c'est simplement cet élément que je qualifierais de technique ou idée qu'on aurait pu avoir la semaine dernière que je mettais au débat, ça ne valait pas une telle colère ou un procès d'intention de cette nature. Sur la politisation, j'ai entendu votre réponse et celle-là je comprends sa nature et sa flamme. Quant au reste je crois qu'on a réussi à élaborer ensemble et je ne prétends pas avoir écrit tout les mots même si je prétends en avoir quelques-uns quand même. Une motion qui va dans le sens du débat de la dernière fois. Il faut savoir distinguer les trois choses et dans les trois choses ça ne méritait pas une réponse si enflammée, Madame DES ESGAULX.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Cela ne méritait pas vos remarques et cette motion devait se voter sans ces observations que vous avez faites qui sont totalement déplacées. Daniel DIJON.

Daniel DIJON :

Monsieur BURGIERE, à polémiquer sur un tel sujet, vous n'en sortirez pas grandi, permettez-moi de vous le dire, de la façon la plus nette. Que vous le vouliez ou que vous le vouliez pas, vos propos ne laissent personne dans le doute. Certes c'est vous qui avez parlé de politique ici. On a jamais parlé, vos propos sont plein de

suspicion et de sous-entendu, je les considère inacceptables. Je voudrais te dire aussi Jérôme BURGUIERE…

Jérôme BURGUIERE :

On ne se tutoie pas.

Daniel DIJON :

Je ne pense pas que personne n'ait de leçons de solidarité à recevoir nullement. Certes, il y a des personnes dont mon fils qui a été vendre des huîtres ce week-end et c'est ce que tu as voulu dire et moi je le dis clairement, il n'y a pas de sous-entendus dans mon propos, mon fils l'a dit à l'assemblée générale bien avant, Marc Druart était partit bien avant. Il n'était d'ailleurs pas le seul mais il a eu le courage de s'exprimer et de dire qu'il n'était pas d'accord sur le fond tout simplement et que lui aussi se sentait aussi solidaire que n'importe qui pour mener une action, mais quand on attaque les autres avec plein de sous-entendus comme ça a été fait je rappellerai tout simplement qu'il y a quelqu'un qui n'est pas ici dans cette assemblée mais qui, je crois me souvenir, faisait partie de la liste citoyenne conduite par Jérôme BURGUIERE et qui lui aussi lors de cette assemblée s'est engagé à vendre des huîtres ce week-end et il a très bien fait, il l'a fait également. Alors je crois qu'il faut être prudent quand on met des gens au banc des accusés. Il faut un petit peu regarder vers soi et tes propos je dis bien sont totalement inacceptables.

Jérôme BURGIERE :

Mais, Monsieur Dijon je ne me souviens pas avoir citer qui que ce soit.

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, les choses sont dites. Moi pour la politisation Daniel Dijon pour la solidarité les choses sont très claires. Je mets aux voix cette motion.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?
Il n'y en a pas. Elle est donc votée à l'unanimité et j'en suis ravie pour nos amis ostréiculteurs qui méritaient mieux que ça.

- **MOTION PRESENTEE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2006**

- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : adopté à l'unanimité.

Je considère que ce conseil municipal est terminé. L'ordre du jour est épuisé, je vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 21h45.